



DANS LA VAGUE DES VIES PARALLÈLES E3
Le film « Père de famille » est si proche de « La chance de ma vie » que cela ressemble fort à du plagiat...

LE SOLEIL

Le dos de l'EXTRA
C'EST PAYANT
avec
l'EXTRA
NUMÉRO
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 29 DÉCEMBRE 2000

www.lesoleil.com

Quand la lumière manque

De plus en plus de gens « rechargent leur batterie » par la photothérapie



Le D^r Christian Fortin

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Noël, c'est le pire moment de l'année, côté lumière. À peine huit heures et demie de soleil par jour... quand il fait beau. De 2% à 3% des Québécois souffrent sérieusement de ce régime sombre, et ils sont de plus en plus nombreux à se tourner vers la photothérapie pour recharger leur batterie.

Le principal fabricant canadien de lampes thérapeutiques, Northern Light, en vendait 800 exemplaires au Québec voilà deux ans. Ses ventes ont grimpé à 1400 l'année dernière et elles devraient atteindre 1600 cette saison, indique la représentante de la compagnie pour la province, Monique Paré.

Le « trouble affectif saisonnier », ou dépression saisonnière, est un diagnostic psychiatrique reconnu, souligne le D^r Christian Fortin, médecin en santé publique au centre de recherches du CHUL.

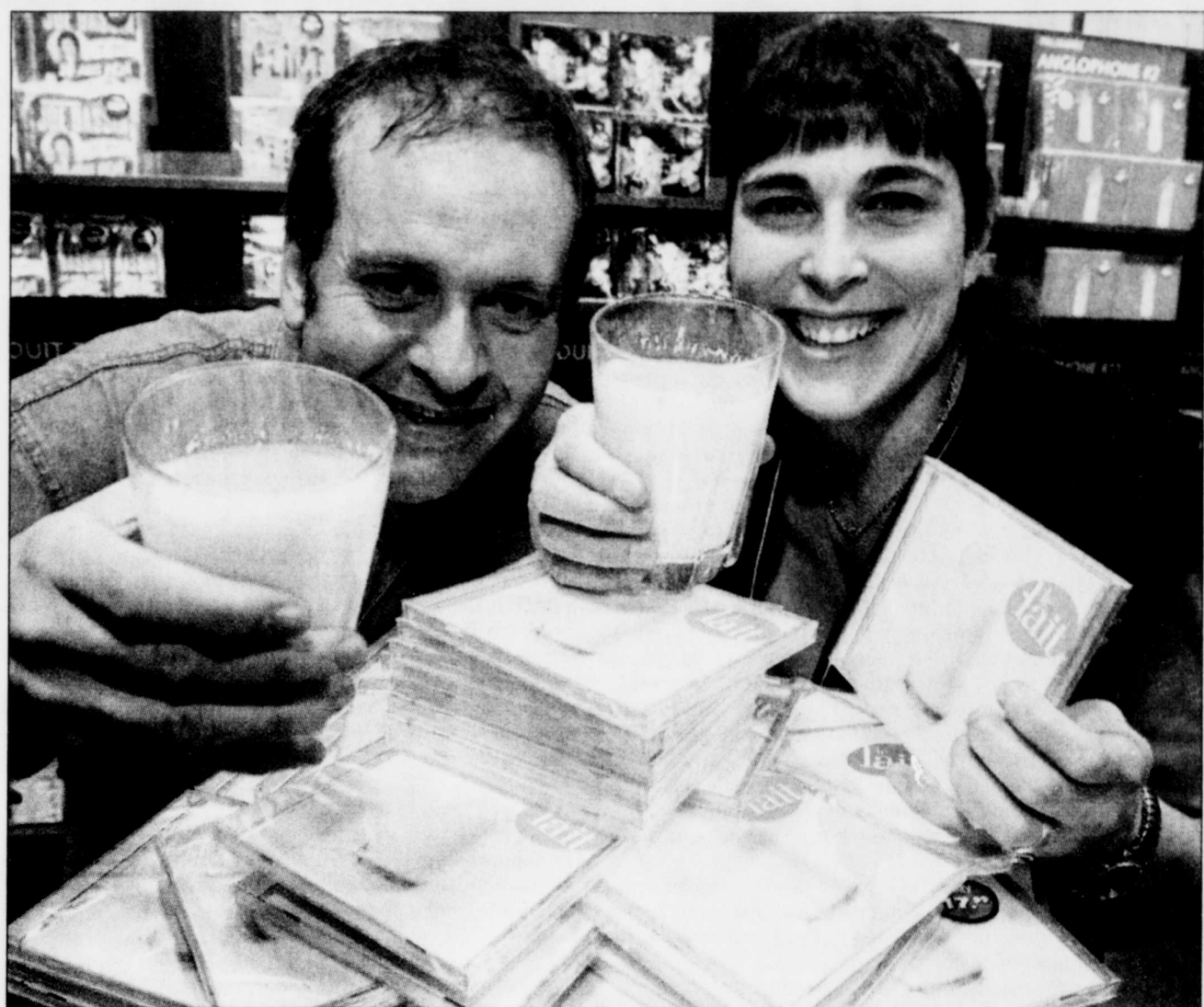
Il faut savoir que cette maladie n'a été identifiée que récemment, au début des années 1980, grâce aux travaux du psychiatre américain Norman Rosenthal.

Le syndrome est encore mal connu par les médecins et encore moins par la population, observe le D^r Fortin, et souvent les gens hésitent à admettre qu'ils souffrent de ces symptômes.

Les personnes atteintes ressentent par exemple un besoin excessif de sommeil, une fatigue extrême, un appétit énorme pour les pâtes, pâtisseries, le sucre, une prise de poids, une perte de jouissance de la vie, ils adop-

Voir LUMIÈRE en A 2 >

Un besoin excessif de sommeil, un appétit énorme pour le sucre



Les disquaires s'expliquent difficilement l'engouement pour « L'album du lait ». Ils se contentent de trinquer au nombre d'albums vendus, comme Pierre Trudel et Nathalie Shink de chez HMV.

Franchement vendeur!

L'album du lait trône au sommet du palmarès près de Ginette Reno et des Beatles

ISABELLE PORTER
IPorter@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Que ceux qui pensent que la publicité ne les influence pas cachent leurs refrains d'Adamo au frigo! Car, tous aussi gagas les uns que les autres, nous avons succombé ces derniers jours à la même folie: *L'album du lait*. Véritable phénomène commercial, le produit trône au sommet des meilleurs vendeurs à côté des Ginette Reno et Beatles One.

Que s'est-il donc passé? Aurions-nous été drogués au lactose? « C'est la folie! », lance spontanément Éric Laflamme, du Archambault de Place Sainte-Foy qui compte en milliers le nombre de copies vendues durant la dernière semaine. Il semble que le goût du lait se répande partout. En tête des palmarès

LE SOLEIL et Renaud-Bray, la compilation produite par EMI aura fait la pluie et le beau temps du Noël 2000. La folie du lait aura même atteint le lobby antifusions, qui lors de sa manifestation monstre du 10 décembre dernier nous a offert son « C'est ma ville ». Le même air sauf que « C'est fou ce qu'on s'ai-

maît » était remplacé par « On n'est pas des épais ».

Derrière cet engouement se cache une campagne publicitaire réussie, voire machiavélique

Derrière cet engouement, il ne faudrait pas l'oublier, se cache une campagne publicitaire réussie, voire machiavélique. Voilà maintenant deux ans que la Fédération des producteurs du lait, par la griffe de son agence de publicité PNMD, nous sert les airs sur fond blanc de Michel Delpech et Édith Piaf à la télé, au cinéma et

Voir LAIT en A 2 >

Personnalité politique de l'année



Toute vérité n'est pas bonne à dire, dit le proverbe. Jean Chrétien en donne une illustration assez inusitée. Après lui avoir décerné le Prix Pinocchio, en hommage aux nombreux mensonges qui jalonnent sa longue carrière, les lecteurs du SOLEIL l'ont élu

« Personnalité politique de l'année », devant la maîtresse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, et le ministre des Finances, Paul Martin. Lucien Bouchard se classe seulement quatrième. Le pauvre va encore se sentir humilié!

Michel David

SALUBRITÉ DANS LES RESTAURANTS

La capitale recommandable

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — Comme tout le monde, vous y pensez à deux fois avant de remettre les pieds dans ce restaurant où on vous a déjà servi des pâtes décorées d'un beau grand cheveu et où vous avez dû vous battre avec des petites m... mouches qui en voulaient à votre repas. N'ayez crainte, il y a peu de chances que vous rencontriez à nouveau ce genre de désagréments la prochaine fois que vous y retournerez. Lorsqu'ils visitent les établissements alimentaires, les inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ne laissent rien au hasard.

Sur les quelque 4200 visites d'inspection qu'il a effectuées dans près de 3800 établissements alimentaires situés sur le territoire de la capitale nationale au cours de l'année 2000, le MAPAQ a émis 32 constats d'infraction en matière de salubrité alimentaire.

Les grands coupables sont, dans l'ordre: les restaurants (13 condamnations) les producteurs laitiers (11 condamnations), les épiceries, boucheries et charcuteries (six condamnations) et les centres d'accueil (deux condamnations). L'an dernier, le MAPAQ avait émis une vingtaine de constats d'infraction.

LE SOLEIL présente ici la liste des condamnations pour l'année 2000. À noter que pour la grande majorité des établissements, les infractions ont été commises en 1999.

32 constats d'infraction sur 4200 inspections

Voir CAPITALE en A 2 >

AUTRES TEXTES

- À Québec même Page A 5
- Manger l'esprit en paix Page A 5

AUJOURD'HUI

Les régions



L'église vandalisée. Les résidents du secteur Grand-Fonds, à La Malbaie, ont retrouvé leur chapelle vandalisée le jour même de Noël. Page A 3

LA MÉTÉO



Maximum -7, minimum -15
Ciel variable. Demain, ensoleillé, des nuages en après-midi. Détails page E 19

QUÉBEC, 105^e ANNÉE, N^o 2
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES

VENDREDI
65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9

Des stores de tous genres
20,000 styles et couleurs directement de notre manufacture aux plus bas prix... toute l'année!

Stores en bois élitable | Stores horizontaux | Stores cellulaires | Stores de fenêtre

Vanier (418) 687-0053
265, boul Wilfrid-Hamel
Directement en face de l'Hôpital du Christ-Roi

Lévis (418) 838-8646
72, boul du Président-Kennedy
En face du McDonald's

St-Georges-de-Beaucé: (418) 228-0067
Chicoutimi: (418) 549-1465
Victoriaville: (813) 357-1297

LUMIÈRE « Je dormais tout le temps »

Suite de la Une

tent un mode de vie passif. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à en souffrir.

C'était le cas de Monique Paré, qui travaille aujourd'hui pour Northern Light:

« Je travaillais dans un laboratoire de 8 h à 4 h mais je m'endormais tout le temps. Je faisais une sieste le midi, une autre après le travail et je me couchais entre 8 h et 9 h le soir pour me lever aussi fatiguée le lendemain. Je me demandais comment les gens faisaient pour veiller tard le soir... »

Les causes du phénomène ne sont pas encore totalement comprises, mais on croit que la diminution de la lumière du jour à l'automne affecte l'équilibre chimique du cerveau en modifiant l'importance de certains neurotransmetteurs.

M^{me} Paré n'a jamais souffert de dépression, quoique sa condition l'ait toujours handicapée, dit-elle. Mais il reste que le trouble affectif saisonnier est un type de dépression, qui peut entraîner du découragement et jusqu'à des pensées suicidaires, mais il ne s'agit pas d'une faiblesse de la personnalité.

Le médecin doit évaluer la situation d'un patient sur plusieurs années pour déterminer si ses symptômes sont le résultat d'un trouble de l'humeur ou bien d'une dépression saisonnière. Celle-ci commence vers la même période à chaque fois, elle se répète sur au moins deux années consécutives, et elle devrait aussi disparaître complètement, avec le retour du printemps. Enfin, dans l'histoire du patient, les années avec épisodes saisonniers sont plus nombreuses que celles sans de tels épisodes.

Il est donc très délicat d'établir un tel diagnostic et si vous croyez souffrir de ce problème, vous devriez en discuter avec un médecin qui possède une bonne expérience dans ce domaine.

Le traitement par la photothérapie est efficace dans au moins 60% des cas, mais il requiert une lampe spéciale. Le médecin peut aussi prescrire des antidépresseurs, particulièrement lorsque les symptômes sont plus graves.

Une lampe thérapeutique émet beaucoup plus de lumière (10 000 lux, l'équivalent d'un matin ensoleillé de printemps) que l'éclairage normal d'une pièce (entre 300 et 1000 lux). Elle est aussi munie d'un filtre pour éliminer les rayons ultraviolets.

Il suffit de s'asseoir 30 minutes, de préférence le matin, devant cette lampe. La période d'exposition est toutefois plus longue pour une luminosité moindre. Par l'intermédiaire de la rétine, la lumière agit sur la régulation de la mélatonine, une hormone qui agit sur les rythmes saisonniers et le cycle du sommeil.

Selon le D^r Fortin, les patients répondent au traitement après deux à quatre jours, et l'effet maximal est atteint après trois semaines. On note une amélioration sur tous les symptômes: l'humeur, le sommeil, le goût de vivre, dit-il. Il est par ailleurs préférable de commencer le traitement assez tôt, avant l'apparition des premiers symptômes.

Pour en savoir plus

- The Society for Light Treatment and Biological Rythms
www.websciences.org/sltbr/
- Canadian Consensus Guidelines for the treatment of Seasonal Affective Disorder
www.fhs.mcmaster.ca/direct/depress/sad2.html
- Northern Light
www.northernlight-tech.com
- Le livre *Winter Blues: Seasonal Affective disorder: What it is and how to overcome it*, par le D^r Norman Rosenthal, Guilford Press, New York, 1998.

TRUCS

Le D^r Rosenthal recommande d'ailleurs aux personnes chez qui le trouble affectif saisonnier a été diagnostiqué de faire de petites modifications à leur mode de vie:

- Augmenter l'éclairage dans la maison (ajouter des lampes, puits de lumière, éliminer les branches qui coupent la lumière)
- Marcher à l'extérieur les jours ensoleillés
- Si possible, prendre des vacances dans des destinations ensoleillées et chaudes
- Faire de l'exercice
- Faire l'essai de réduire sa consommation en hydrates de carbone et contrôler ses heures de sommeil
- Trouver des façons de limiter les facteurs de stress.

Enfin, sommes-nous plus susceptibles à ces problèmes dans les latitudes nordiques? Il semblerait que oui, mais plus les études progressent dans ce domaine et moins la situation géographique apparaît importante. Une étude a même identifié un trouble saisonnier chez 10% des patients souffrant de troubles de l'humeur, en Italie. Et le plus intéressant, ils étaient aussi nombreux à en souffrir pendant la période automne-hiver que pendant le printemps et l'été...

EN BREF

Arrêté grâce au balai à neige

■ QUÉBEC — Un bon coup de balai à neige est parfois tout ce qu'il faut pour étourdir un voleur, en attendant l'arrivée des policiers. Denis Francœur, 40 ans, pris en flagrant délit de vol dans une résidence de la 23^e Rue, à Limoilou, en sait quelque chose. Dans la nuit de Noël, l'accusé était à débrancher la chaîne stéréo lorsque le propriétaire des lieux arrive chez lui, après le réveillon. Le voleur s'enfuit en laissant sur place un sac de sport dans lequel il avait entassé disques compacts, appareil-photo et divers objets d'une valeur de 1500 \$. Le voleur ignorait qu'à l'extérieur, le genre du proprio était à déneiger sa voiture. C'est lui qui a étourdi le voleur d'un coup de balai à neige et l'a retenu au sol jusqu'à l'arrivée des policiers. Le juge André Plante n'a eu aucune hésitation à ordonner la détention de l'accusé pendant les procédures judiciaires. Un lourd casier judiciaire et le fait qu'il purgeait une peine dans la communauté au moment du délit n'ont pas joué en faveur de l'accusé. G.B.

CAPITALE Fermes et épiceries

Suite de la Une

RESTAURANTS

Des constats d'infraction relatifs au maintien d'un aliment périssable à une température excédant 4°C ont été remis aux propriétaires des restaurants suivants: Maxi-Bec, 272, route Seigneuriale, à Beauport; Nupur, 850, rue Myrand, à Sainte-Foy (deux infractions); Casey's, 2450, boulevard Laurier, à Sainte-Foy; Pizza Salvatore, 590, rue Racine, à Loretteville; Pizza de la Chute, 2569, avenue Royale, à Beauport;

Des problèmes de températures chez Nupur, Casey's, Montégo, et Brynd, entre autres

Marie-Antoinette, 2813, boulevard Laurier, à Sainte-Foy; Chevalier, 913, boulevard Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-Beaupré; Montégo, 1460, rue Maguire, à Sillery. La même infraction a été commise à la cafétéria du pavillon Alphonse Desjardins de l'Université Laval.

Un constat d'infraction a également été émis à l'endroit du propriétaire du restaurant Brynd, 1360, rue Maguire, à Sillery, où on a gardé à une température de moins de 60°C un produit périssable vendu ou servi chaud.

Le propriétaire du resto bar l'Oeuforie du 850, boulevard Pierre-Bertrand, à Vanier, a pour sa part été condamné à payer une amende de 250 \$ pour avoir « exploité un restaurant où une ou des personne(s) affectée(s) à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement portai(en)t du vernis à ongles, des montres, bagues, boucles d'oreilles ou autres bijoux ».

Enfin, de la crème glacée molle destinée à la consommation mais impropre à celle-ci a été trouvée au casse-croûte Marcotte, 4701, boulevard Fossambault, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

FERMES LAITIÈRES

Les propriétaires de fermes laitières suivants ont été condamnés à payer 175 \$ d'amende pour avoir « détenu du lait destiné à la consommation humaine dont l'analyse de l'échantillon prélevé à ce même lait contenait plus de 750 000 cellules somatiques par millilitre »: Richard Dorval (494, 3^e Rang Ouest, à Saint-Augustin-de-Desmaures), Gilles Godin (555, 2^e Rang, à Donnacona) et Raymond Julien (53, Rang Petit Fossambault, à Pont-Rouge). Bernard Cantin (ferme laitière Belani, 460 3^e rang Ouest, à Saint-Augustin-de-Desmaures), George Mercure (1060, route 138, à Neuville) et Ginette Hurens Cantin (460, 3^e Rang Ouest, à Saint-Augustin-de-Desmaures) ont eux aussi été condamnés pour la même infraction, mais depuis, ils ont cessé leurs activités.

Charles Cimon, propriétaire d'une ferme laitière située au 49, Forget, à Baie-Saint-Paul, s'est vu émettre quatre constats d'infraction pour avoir exploité un établissement de production laitière dont: les lieux et les équipements de laiterie et de la vacherie n'étaient pas propres; la laiterie reliée à la vacherie n'en était pas séparée par un corridor ou un local d'une longueur d'au moins trois mètres; le terrain sur lequel la laiterie est située n'était pas exempt de boues et de débris; la laiterie n'était pas pourvue de serviettes individuelles en papier pour s'essuyer les mains.

Claude Turcotte (4014, chemin Royal, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans) a pour sa part été condamné à payer une amende de 175 \$ pour avoir exploité un établissement de production laitière où la laiterie n'était pas pourvue d'un réseau d'eau potable courante, sous pression.

ÉPICERIES, BOUCHERIES ET CHARCUTERIES

Le propriétaire de la saucisserie Wurst, 7777, Thérèse-Casgrain, à Québec, a été condamné à payer trois amendes de 250 \$ chacune pour avoir: gardé un produit périssable à une température excédant 4°C; exploité un lieu de préparation de produits alimentaires où la surface du matériel qui entre en contact direct avec ces produits n'était pas exempt d'aspérités; exploité un lieu de préparation de produits alimentaires dont les lieux, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation, au conditionnement et à l'entreposage de ces produits n'étaient pas propres.

Enfin, le MAPAQ a condamné les propriétaires du supermarché (IGA) Boivin, 3280, chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy, où on a gardé à une température de moins de 60°C un produit périssable vendu ou servi chaud, et de l'épicerie-boucherie du marché Saint-Rodrigue de Plaza Laval, 4155, 4^e Avenue Ouest, à Charlesbourg, où on n'a pas maintenu constamment à une température n'excédant pas 4°C un produit altérable à la chaleur.

CENTRES D'ACCUEIL

Les exploitants de la Maison Bon-Séjour, 916, Place Belœil, à Sainte-Foy, et du Pavillon Saint-Dominique, 1045, boulevard René-Lévesque Ouest, à Sillery, ont tous deux reçu des constats d'infraction pour avoir maintenu à une température excédant 4°C un produit altérable à la chaleur.

LAIT Livres

Suite de la Une

maintenant dans les abri-bus. La petite histoire a quelque chose de romantique. Pendant des mois, les gens réclamaient « la toune du lait » à des disques estomaqués de devoir sortir

Les gens réclamaient la « toune du lait » à des disques estomaqués de devoir sortir Adamo de la boule à mites

Adamo de la boule à mites. Opportun comme d'habitude, voilà Guy Cloutier qui réédite les grands succès du crooner belge. Avec un certain succès semble-t-il puisque la Fédération décide alors de lancer, elle aussi, son disque. Plus besoin maintenant de demander « La toune du lait », suffit maintenant de réclamer *L'album du lait*. Franchement meilleur !

HISTOIRE DE PUB

Et ce n'est pas tout. C'est maintenant au *Livre du lait* de gagner les tablettes. Baptisé *Je me souviens du lait*, on y raconte l'histoire d'amour entre la Fédération et son agence publicitaire: « Il était une fois un client et une agence qui se rencontrèrent, s'associèrent, vécurent heureux et eurent beaucoup de prix », peut-on lire dans l'introduction. On serait tenté d'ajouter « ...et firent beaucoup d'argent ». Voilà 25 ans que PNMD et la Fédération sont associés. On y retrouve, notamment le « J'bois mon lait quand ça me plaît », « Le lait franchement meilleur » avec Brathwaite, l'histoire de la Marie-Antoinette assoiffée et la campagne actuelle, « Blanc ». Du début à la fin, ressort le caractère très « québécois » des campagnes. En témoignage le titre: « Je me souviens... ».

AH, NOSTALGIE QUAND TU NOUS TIENS !

On s'en doute, le livre ne devrait pas connaître le succès du CD. Les libraires consultés dans la région en ont vendu un, deux, pas beaucoup plus. Pour le CD, la directrice de la promotion de la Fédération des producteurs du lait, Nicole Dubé disait s'attendre à un disque d'or au début du mois. Un objectif on ne peut plus réaliste. À la différence des disques de Noël avec qui il joue des coudes sur les étagères,

« Souvenez-vous: vous avez déjà pleuré pour en avoir... »

le lait, lui n'est pas prisonnier de Noël et capitalise sur la nostalgie des années 1970. Tout pour plaire aux baby-boomers. « Je me souviens »: devise du Québec ou d'une génération? Pas nécessairement. Denis Jodoin, géant chez Sillons le disquaire s'est dit surpris du nombre de jeunes dans la vingtaine qui ont acheté le disque... Ce qui pourrait nous laisser croire que la stratégie de PNMD déborde la cible soixante-huitarde. Après tout, comme le dit l'une de ses publicités montrant un biberon rempli de lait, « Souvenez-vous, vous avez déjà pleuré pour en avoir ».

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A
La Capitale et ses régions 3 à 8
Le Québec et le Canada 9 et 10
Décès 12 et 13
Le Monde 11 à 14

CAHIER B
Argent 1 à 6
Bourses 4 et 5

EXTRA
Week-end 2 et 3
Arts et spectacles 4 à 16
Télévision 6 et 7
Votre agenda 12 et 13
Annonces classées 17, 18, 23 et 24
Divertissements 19 et 22
Sports 24 à 40
André-A. Bellemare 34
Statistiques 28 à 30

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale: C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui est éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

C'ÉTAIT HIER

1993 — Les États-Unis et la Russie signent le nouvel accord de désarmement nucléaire Start-2.

1981 — Les Américains suspendent leur commerce et leurs exportations de technologie vers l'Union soviétique, en signe de protestation contre l'instauration de la loi martiale en Pologne.

1978 — Malgré une économie paralysée et une situation qui tourne au chaos, le chah d'Iran refuse d'abdiquer.

1973 — Le président philippin Ferdinand Marcos arrive au terme de son mandat électif, mais reste au pouvoir et gouverne par décrets.

1958 — Les réalisateurs de Radio-Canada déclenchent la grève.

1952 — À Londres, le D^r Humphrey Arthure enlève une pierre de 13 livres et 14 onces des reins d'une femme âgée de 80 ans. C'est la plus grosse pierre au rein de l'histoire de la médecine.

1940 — Des bombardiers allemands infligent à Londres les plus grands dégâts que la capitale britannique ait subis depuis le grand incendie de 1666.

1921 — William Lyon Mackenzie King prend la succession d'Arthur Meighen comme premier ministre du Canada, un poste qu'il occupera pendant 21 ans.

1910 — La région du Bas-du-Fleuve est reliée à Québec et Montréal par le train.

HIPPODROME DE QUÉBEC

Journée reconnaissance.

Le dimanche 31 décembre à 13h

Soyez de la course aux cadeaux

Nombreux cadeaux* dont 12 téléviseurs couleur 13" et plus encore...*

* à l'achat du programme de Québec

Spectacle de courses en piste dès 13h

Animation

Musique d'ambiance

Resto: prix rétro

Spécial programme officiel à 1\$

Branch du Nouvel An dès 11h

899\$

Salon LOTERIE VIDÉO

Le plus grand choix à Québec avec 100 appareils

OUVERT 7 JOURS SUR 7 9h à 3h a.m.

même durant les fêtes

Informations 525-8268

loto-québec résultats

649	Tirage du 2000-12-27	GAGNANTS	LOTS
		6/6: 2	1 000 000,00 \$
		5/6+: 4	124 127,80 \$
		5/6: 232	1 712,10 \$
		4/6: 11 970	63,60 \$
		3/6: 222 484	10,00 \$
		Ventes totales: 12 299 812 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$	

Québec	Tirage du 2000-12-27	GAGNANTS	LOTS
		6/6: 0	1 000 000,00 \$
		5/6+: 2	25 000,00 \$
		5/6: 25	500,00 \$
		4/6: 859	50,00 \$
		3/6: 17 657	5,00 \$
		Ventes totales: 549 813,50 \$	

Promotion Double Jeu*

AM +	Tirage du 2000-12-27	19	23	33	38
		GAGNANTS			
		41			
		LOT			
		243,90 \$			

*Seules les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Banco	Tirage du 2000-12-28	01	06	13	14	21	24	25	28	31	32	38	39	41	43	44	50	55	58	59	60	620	4921	
		Tirage du 2000-12-28																						
		291152																						
		100 000 \$																						

Extra	Tirage du 2000-12-27	291152	100 000 \$
Extra	Tirage du 2000-12-28	713258	100 000 \$

Le jeu doit rester un jeu.

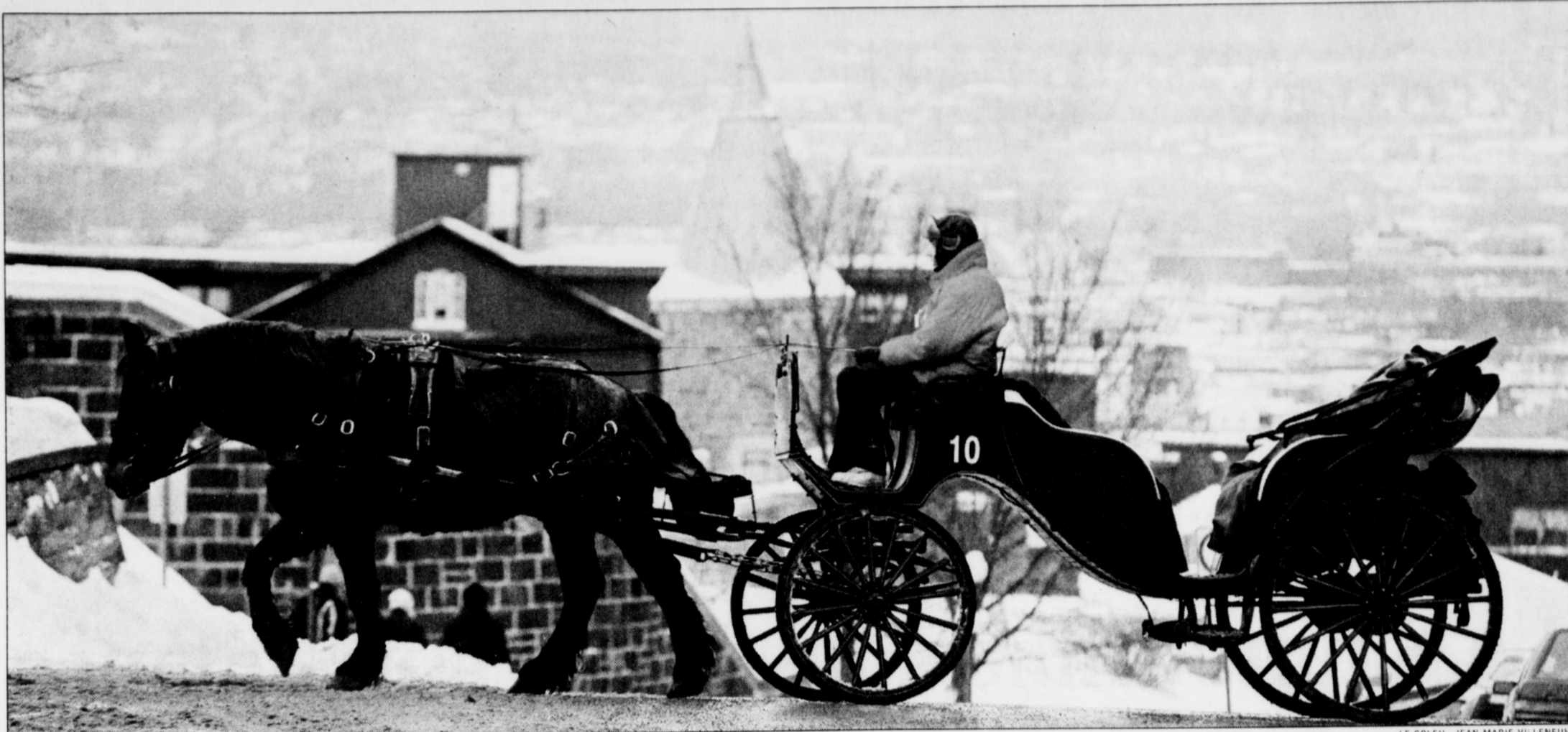
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départé entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

TVA, le réseau des tirages.



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Le prix des permis pourrait passer de 560\$ à 5560\$ si la Ville est obligée de mettre sur pied et de gérer elle-même le système de contrôle des courses.

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Un remède de cheval

La Ville de Québec menace de multiplier par 10 le prix des permis de calèche si les propriétaires n'arrivent pas à s'entendre

MARC LESTAGE

MLeitage@lesoleil.com

QUÉBEC — La Ville de Québec vient de statuer que le prix d'un permis de calèche passera de 560\$ à 5560\$ pour la prochaine saison, si les propriétaires n'arrivent pas à s'entendre sur la mise en place d'un poste de contrôle efficace.

Selon Denis Boutin, du Service du contentieux de la Ville, le tarif supérieur s'appliquera dès que la municipalité sera obligée de mettre sur pied et de gérer elle-même le système de contrôle des courses. Étant donné que «les propriétaires ne sont pas parve-

nus à s'entendre sur une formule de carrousel efficace, depuis l'été dernier», la Ville a décidé d'inscrire le nouveau tarif dans son ordonnance régissant l'industrie des véhicules hippomobiles pour l'exercice 2001.

La Ville en est venue à cette décision à la suite des nombreuses plaintes des exploitants, qui ont dénoncé «la tricherie et le manque de discipline de plusieurs caléchières» au cours de la dernière saison.

La Ville avait délégué un observateur sur place, au plus fort de la saison touristique, afin de bien évaluer la situation. C'est dans l'espoir de «mettre

de l'ordre une fois pour toute dans cette industrie» que la Ville menace aujourd'hui d'imposer ses propres coordonnateurs aux trois entreprises qui possèdent des permis de calèche.

Le directeur général adjoint de Québec, M. Hervé Brosseau, a expliqué récemment au SOLEIL qu'il faudra mobiliser une équipe de sept ou huit personnes pour assurer une surveillance correcte des courses de calèches, sept jours par semaine durant au moins 16 heures par jour. D'où la nécessité de multiplier par 10 le prix du permis de calèche, si la coordination est assurée par des fonctionnaires.

En ce qui concerne le prix du permis de cocher, il passera l'an prochain de 190\$ à 200\$, alors qu'un nouveau permis de cheval qui rendra l'enregistrement obligatoire a été fixé à 10\$. Le prix d'un espace de stationnement pour calèche est maintenu à 1800\$ par année, payable en trois versements, selon la liste des nouvelles ordonnances approuvées au comité exécutif et déjà soumises au conseil.

En ce qui concerne les tarifs, le parcours en calèche «devant durer un minimum de 35 minutes», sur un parcours dont les noms de rues sont établies par règlement, est de 60\$ durant la période

comprise entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Durant le reste de l'année, les caléchières ont le droit d'exiger un tarif moindre mais jamais supérieur à 60\$.

Dans le cas des diligences, dont le nombre de places assises par voiture est plus important, le tarif est de 7\$ par passager et de 5\$ pour les enfants de moins de 12 ans.

Une de ces ordonnances confirme que le poste de contrôle des calèches doit être établi au parc de l'Esplanade. Avec l'accord de la direction, ce poste pourra être déplacé du côté ouest, sur d'Auteuil. Ce point de contrôle sera effectif du début de juin à la fin de septembre.

« Heureusement, ils n'ont pas fait brûler la chapelle... »

La petite église centenaire du secteur Grand-Fonds, à La Malbaie, saccagée par des vandales

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
Collaboration spéciale

LA MALBAIE — Alors qu'ils célébraient la venue du divin enfant dans leur chapelle, la veille de Noël, les résidents du secteur Grand-Fonds, à La Malbaie, ne s'attendaient pas à ce que, le lendemain, de véritables démons saccagent leur lieu de prière plus que centenaire.

«C'est terrible! C'est terrible!», répète M^{me} Françoise Maltais, l'une des responsables de la chapelle, en regardant, impuissante, les dommages irréparables causés par le ou les vandales.

Dans la sacristie, il ne reste plus que les jambes de Jésus en croix. Le reste de son corps plâtré gît sur le sol, à travers les pages déchirées de la Bible. À proximité, des statuètes représentant de saints personnages ont été décapitées.

Dans l'enceinte d'une centaine de places, les bancs et le plancher sont recouverts de la fine poudre blanche que contenait l'extincteur. Dans la crèche, on pourrait croire que les rois mages ont fêté la naissance du Messie jusqu'à



«C'est terrible, terrible», s'est exclamé Françoise Maltais, l'une des responsables de la chapelle, devant le crucifix et les statuètes cassées, les Bibles déchirées, etc.

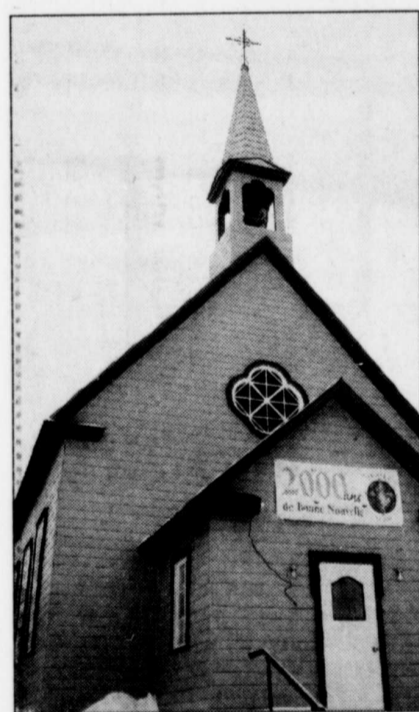
casser la baraque. Sur l'autel, les pages éparses des livres de chants sacrés proposent maintenant des airs discordants. Tant de choses ont été ravagées que M^{me} Maltais se réjouit à la vue d'un objet ou d'une icône intact au fil de sa visite des lieux. «Heureusement, ils n'ont pas fait brûler la chapelle», tente-t-elle de se consoler, en apercevant sur une

chaise les résidus d'un feu improvisé. La valeur monétaire des objets endommagés est pour l'instant difficile à évaluer. M^{me} Maltais laisse ce travail aux assureurs. Peu importe leur prix, ils demeurent pour elles irremplaçables. «Je me rappelle que cette croix avait été donnée à la chapelle par un curé alors que j'étais toute petite», dit-elle devant

le corps mutilé du Christ, avec la voix d'un souvenir qui s'estompe.

Les livres qui possèdent l'historien Rosaire Tremblay, sur les églises et chapelles du Québec, ne font pas mention d'objets de grandes richesses dans la petite chapelle, où la première messe a été célébrée le 14 juin 1893, par le vicaire Eugène Hébert. Toutefois, l'un des auteurs fait mention de la beauté de quelques-uns de ces objets. Loin de ces considérations d'ordre monétaire et patrimonial, M^{me} Maltais et les familles environnantes ont maintenant à cœur de rendre les lieux propres pour accueillir les paroissiens aux messes du jour de l'An.

Les vandales ont probablement pétré leur méfait dans la nuit du 26 décembre. Aucun voisin n'a eu connaissance des événements. La Sécurité municipale de La Malbaie a ouvert une enquête. En plus de saccager les lieux, les malfaiteurs ont dérobé un ciboire, un calice et des micros. Ils recherchaient peut-être même l'argent de la quête du 24 décembre. Toute personne ayant des informations peut communiquer avec la police au (418) 665-2204.



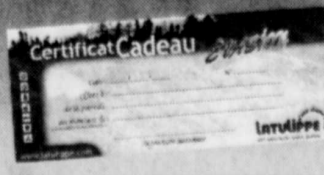
COLLABORATION SPÉCIALE, JEAN-FRANÇOIS NÉRON
La première messe a été célébrée le 14 juin 1893, par le vicaire Eugène Hébert.

LA VENTE SE TERMINE LE 31 DÉCEMBRE 2000 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

sur toute la marchandise en magasin à prix régulier.

10 À 50%

2000 Décembre 2000						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



OFFREZ UN CERTIFICAT CADEAU

LATULIPPE

637, DE SAINT-VALLIER OUEST, 418-529-0024 / WWW.LATULIPPE.COM



Un des deux embâcles s'étire sur environ un kilomètre entre le barrage des estacades et le vieux pont vert qui enjambe la rivière à quelques pas de l'église paroissiale.

COLLABORATION SPÉCIALE, MICHEL GODIN

SAINT-RAYMOND

La Sainte-Anne sous haute surveillance

MICHEL GODIN
Collaboration spéciale

■ SAINT-RAYMOND — La rivière Sainte-Anne est sous surveillance à la hauteur de Saint-Raymond de Portneuf, depuis hier. Deux embâcles causés par l'amoncellement de glace ont provoqué le gonflement du cours d'eau qui traverse la ville. Aucune évacuation n'est envisagée puisque le niveau des eaux est demeuré à une hauteur respectable.

« On surveille les agissements de la rivière mais la situation n'est pas critique », a assuré René Beaulieu, directeur de l'urbanisme pour la municipalité de Saint-Raymond. Même si aucune évacuation n'est envisagée, les autorités de la Ville demeurent aux aguets. « C'est par mesure préventive », a ajouté M. Beaulieu qui, hier après-mi-

di, a arpenté les abords de la rivière en compagnie de Gaston Leboeuf, un autre employé de la Ville. « Il y a deux embâcles. Un premier dans le rang Saint-Mathias (environ 10 kilomètres en amont de la ville) et un second dans le centre-ville », a-t-il indiqué.

Ce dernier s'étire sur environ un kilomètre entre le barrage des estaca-

des et le vieux pont vert qui enjambe la rivière à quelques pas de l'église paroissiale. Cet embâcle a été causé par les glaces qui se sont cassées contre les lames en béton du barrage avant de s'empiler plus loin dans la rivière. Près de l'école Marguerite D'Youville, qui a connu sa part d'inondations dans le passé, et à proximité des estacades, de gros morceaux de glaces sont sortis du lit de la rivière et sont juchés sur les rives.

PAS DE « GRENOUILLE »

Actuellement, aucune intervention n'est prévue. Les Raymondais ne

verront donc pas à l'œuvre « la grenouille », cette impressionnante pelle mécanique montée sur flotteurs,

Une baisse de la température serait bénéfique

qui a aidé la rivière Montmorency à retrouver son calme. « Nous allons tout de même prévenir la Sécurité civile pour qu'elle puisse agir rapidement au besoin », a mentionné M. Beaulieu. Selon lui, une baisse de la température dans les prochains jours aiderait à régulariser naturellement la situation. Ce ne sera toutefois pas le cas puisque les météorologues prédisent du temps saisonnier.

C'est la deuxième fois en un peu plus d'une semaine que la rivière

Sainte-Anne fait des siennes à Saint-Raymond.

Quelques jours avant Noël, le niveau de l'eau a grimpé de plus de deux mètres en quelques heures seulement en raison d'un imposant mur formé par les glaces. Un débordement sans conséquence a eu lieu dans le rang Saint-Mathias.

La dernière inondation majeure à avoir frappé Saint-Raymond remonte à novembre 1993. Des pluies diluviennes avaient fait fondre la neige et conséquemment inondées sérieusement plusieurs secteurs de la ville. Six ans plus tôt, cette fois-là sur le Bras du Nord, des embâcles avaient causé des dommages importants près de la Fromagerie Cayer.



L'urgence, pour les autorités municipales, c'est de rouvrir l'avenue Saint-Pierre.

ARCHIVES, LE SOLEIL

BEAUPORT

La rivière s'assagit

ISABELLE MATHIEU
Imathieu@lesoleil.com

QUÉBEC — L'embâcle sur la rivière Montmorency s'amenuise de façon constante, mais les 10 Beauportais évacués ne pourront pas réintégrer leur logis avant... l'an prochain.

Après avoir atteint un niveau inquiétant mardi soir, la rivière Montmorency s'est enfin assagie hier grâce aux bons soins de la « grenouille », cette pelle mécanique flottante venue briser l'embâcle qui bloquait le courant depuis cinq jours.

Une centaine de mètres de chenal ont été dégagés par la pelle. La rivière a ainsi pu reprendre son lit habituel et quitter les secteurs inondés.

L'excavatrice amphibie a terminé son œuvre en fin de journée hier, après avoir creusé la glace durant une trentaine d'heures au coût horaire de 350 \$.

La machinerie conventionnelle pourra faire le reste. « Comme le niveau d'eau a baissé, on va pouvoir creuser le lit de la rivière avec des pelles mécaniques », explique Louis-Philippe Hébert, directeur général de la Ville de Beauport. Ces travaux dans le chenal de la rivière pourraient durer facilement trois ou quatre jours et occuper une douzaine d'employés.

HUIT PIEDS DE GLACE

L'urgence, pour les autorités municipales, c'est de rouvrir l'avenue Saint-Pierre à Beauport où sont situées les quatre résidences inondées et évacuées.

« On a un kilomètre de rue à rouvrir et il y a huit pieds d'épaisseur de glace dans la rue, fait valoir Louis-Philippe Hébert. Ça va prendre plusieurs jours pour l'enlever avec les pelles mécaniques. »

Lorsque le quartier sera « asséché » et sécurisé, la Ville de Beauport soumettra une procédure de réintégration aux résidents évacués.

La Verte s'entête



COLLABORATION SPÉCIALE, MARC LAROUCHE

L'embâcle qui s'est formé il y a déjà quelques jours dans la rivière Verte à l'Isle-Verte au Bas-Saint-Laurent, a continué de se faire menaçant hier. Empêchée de poursuivre son chemin normal à cause de l'accumulation de glaces, l'eau, qui s'est creusé plusieurs sillons, a forcé l'évacuation du gîte « La Grande Ourse ». Les techniciens de la municipalité ont procédé à des travaux de terrassements, de manière à ériger un mur de protection devant une autre résidence pour empêcher l'eau de l'atteindre. Toute la journée, des grues mécaniques ont cassé la glace en plusieurs endroits pour faire évacuer l'accumulation d'eau. « Les gens de la municipalité ont aussi rencontré les propriétaires de 13 résidences situées au nord-ouest du pont, affirme Gilles Soucy de la Sécurité civile. Elles ne sont pas en danger pour l'instant, mais pourraient l'être si nous ne pouvons arrêter la progression de l'eau. » Lors de notre visite, les glaces atteignaient presque le viaduc de la route 132, comme en fait foi notre photo. M.L.



Météo Conseil

1 900 565-4455

* Frais applicables

Beau temps, mauvais temps,
toujours présent



Environnement
Canada

Environment
Canada

VILLE DE QUÉBEC

Insalubre une fois, deux fois... 17 fois!

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Quelque 17 constats d'infraction ont été émis cette année sur le territoire de la Ville de Québec, qui possède son propre service d'inspection des établissements alimentaires en vertu d'une entente avec le MAPAQ. La plupart de ces condamnations concernent la température de conservation des aliments dans les restaurants.

L'an dernier, sur les 4400 inspections (programmées ou effectuées à la suite de plaintes) réalisées par la Ville de Québec dans tout près de 1700 établissements situés sur le territoire de la Ville, 21 jugements avaient été rendus contre des établissements alimentaires fautifs. « On remet toujours entre 20 et 25 constats d'infraction par année », mentionne le responsable de la section « Qualité du milieu » du service de l'environnement de la Ville de Québec, Michel Lagacé.

CAFÉ ZORBA

Les choses se sont incroyablement améliorées au Café Zorba (854, rue Saint-Jean), anciennement considéré comme un établissement alimentaire « à problème ». En 1999, le propriétaire du Café Zorba avait dû payer quelque 1733 \$ en amendes et frais pour six infractions: ne pas avoir préparé, conservé et manipulé un aliment dans des conditions hygiéniques (deux infractions), ne pas avoir maintenu constamment à une température n'excédant pas 4°C un aliment périssable (trois infractions) et avoir été en contact avec un ali-

ment sans s'être lavé les mains (une infraction).

Depuis, l'établissement a changé de propriétaire à deux reprises: une première fois en 1999 et une seconde en mars 2000. Un seul constat d'infraction (avoir maintenu un aliment périssable à une température excédant 4°C) a été émis le 24 janvier 2000, mais la date de cette infraction remonte au 27 octobre 1999.

ET LES AUTRES...

Voici la liste des autres établissements situés sur le territoire de la Ville de Québec qui ont fait l'objet d'un jugement en 2000: le casse-croûte Chez Sara, 1050, boulevard des Capucins (ne pas avoir maintenu l'équipement en bon état d'entretien); le restaurant La Chaudronnée, 880, avenue Dufferin-Montmorency (ne pas avoir maintenu constamment un aliment périssable à une température n'excédant pas 4°C); Le Palais des Arômes, 1005, avenue Belvédère (ne pas avoir préparé, conservé et manipulé un aliment dans des conditions hygiéniques); L'Artisan du Pain, 1070, avenue Cartier (ne pas avoir maintenu l'équipement en bon

état d'entretien); le Garam Massala, 1114, avenue Cartier (deux infractions: ne pas avoir maintenu constamment un aliment périssable à une température n'excédant pas 4°C et ne pas avoir préparé, conservé et manipulé un aliment dans des conditions hygiéniques); Le Muffin Plus, 552, boulevard Wilfrid Hamel (deux infractions: ne pas avoir maintenu constamment un aliment périssable à une température n'excédant pas 4°C et ne pas avoir maintenu l'équipement en bon état d'entretien); le Café Suprême, 5401, boulevard des Galeries (ne pas avoir maintenu constamment un aliment périssable à une température n'excédant pas 4°C); l'Accommodation Tabagie de l'Ouvrier, 265, boulevard Charest Ouest (trois infractions: avoir offert en vente des aliments qui n'étaient pas sains et avoir détenu en vue de la vente un aliment non conforme à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments); le restaurant L'Échaudée, 72, rue Sault-au-Matlot (avoir toléré que les personnes qui travaillent dans l'aire de préparation des produits alimentaires ne portent pas de résille, de couvre-chef ou de moustiquière); le café-cabaret L'Ostradamus, 29, rue Couillard (ne pas avoir maintenu l'équipement en bon état d'entretien).

Un constat d'infraction a également été émis à l'endroit de Pascal Boneau (Palais des Arômes, 1005, avenue Belvédère), qui a fait usage du tabac dans l'aire de préparation, de transformation ou de conservation d'un aliment.



Hélène Jolicoeur, du MAPAQ, dit qu'il ne faut pas avoir peur d'aller manger dans un restaurant qui a déjà fait l'objet d'une condamnation.

Manger l'esprit et l'estomac tranquilles

Les visites d'inspection alimentaire aboutiront sur des condamnations dans seulement 1 % des cas

QUÉBEC — « Quand on ne ferme pas un restaurant, c'est qu'on juge qu'on n'a pas à le fermer. »

Au bout du fil, la directrice régionale à la qualité des aliments et à la santé animale pour les régions de Québec et Chaudière-Appalaches, Hélène Jolicoeur, a vu venir la question. « On ne doit pas avoir peur d'aller manger dans des endroits qui ont déjà fait l'objet de condamnations pour insalubrité alimentaire », insiste-t-elle.

« S'ils jugent qu'un établissement alimentaire met en danger la santé des consommateurs, les inspecteurs ont le pouvoir de fermer cet établissement, ajoute M^{me} Jolicoeur. Mais c'est une pratique qui n'est utilisée qu'en dernier recours. Les établissements les plus à risque sont visités régulièrement et les inspecteurs s'arrangent pour faire apporter les correctifs nécessaires sur-le-champ. »

La représentante du MAPAQ souligne que les condamnations ne représentent que 1 % du travail des inspecteurs en alimentation. « Quand on entre dans un restaurant, c'est rare qu'on n'a rien à dire. Mais on n'impose pas systématiquement une amende à la première infraction. Les commerçants se verront plutôt remettre un avis de non conformité. Il y a poursuite quand on remarque, à notre prochaine visite, que les choses ne se sont toujours pas améliorées. » D'autres activités du MAPAQ consistent à informer et à sensibiliser les commerçants aux bonnes pratiques alimentaires.

En détail, pour l'année 1999-2000, le MAPAQ a offert, dans la région de Québec, 22 sessions de vulgarisation et 936 heures d'information. Sur les 4035 visites d'inspection et les 627 heures d'inspection permanente qu'il a effectuées, 274 avis de non conformité ont été remis et 36 rapports d'infraction ont été rédigés. Quelque 352 plaintes ont par ailleurs été traitées.

Les secteurs les plus visités en 1999-2000 sont, dans l'ordre: le détail (70,7%), la production (14,6%), la transformation (6,6%), la distribution (6,4%) et la santé animale (1,5%).

Au total, le MAPAQ a enregistré, toujours en 1999-2000, 102 toxi-infections alimentaires. « Ces infections sont souvent dues à la température de conservation des aliments. On porte une attention particulière à ce facteur de risque parce qu'il est directement relié au développement de bactéries et des toxi-infections alimentaires », explique M^{me} Jolicoeur.

C'est la méthode d'inspection des « 5 M » (pour Méthode, Matière, Matériel, Milieu et Main-d'oeuvre), basée sur le risque, qu'utilisent le MAPAQ

et la Ville de Québec pour juger du niveau d'hygiène et de salubrité des établissements alimentaires. « Cette approche repose sur les mêmes principes qui sous-tendent le HACCP (Hasard Analysis Critical Control Points) », précise M^{me} Jolicoeur.

La fermeture est une mesure de dernier recours

Mentionnons que la méthode d'inspection est la même pour l'ensemble des établissements alimentaires visités, qu'il s'agisse de restaurants, de supermarchés, de traiteurs, d'abattoirs, d'usines de transformation, de fermes laitières, etc.

Outre Québec, les villes de Trois-Rivières et de Sherbrooke de même que la Communauté urbaine de Montréal ont leur propre service d'inspection des aliments. « Ces entités municipales appliquent la même méthode d'inspection, les mêmes règlements et les mêmes principes que le MAPAQ.

C'est un pouvoir délégué du gouvernement, qu'elles ont », précise M^{me} Jolicoeur.

Michel Lagacé, de la section « Qualité du milieu » du service de l'environnement de la Ville de Québec, souligne que les visites d'inspection dans les établissements alimentaires ne sont évidemment jamais annoncées. « On arrive toujours comme un voleur, dit-il. Mais malgré ce qu'on pourrait croire, les gens ne réagissent pas mal. Ils savent que ça fait partie de la game. »

« Notre objectif, poursuit-il, c'est de se concentrer sur les endroits dits "à problème", c'est-à-dire ceux qui ont déjà une histoire d'insalubrité alimentaire, et de laisser tranquilles les autres qui n'ont jamais rien eu à se reprocher, qui ont toujours été en règle. »

De façon générale, les restaurants sont visités à tous les trois, six ou neuf mois, « tout dépendant de leur histoire. Si on trouve quelque chose qui cloche à quelque part, on peut y retourner la semaine suivante », explique M. Lagacé. É.F.

Pas d'amende à la première infraction

Soldes monstres
Réduction d'inventaire

Basler	50%
Lucia	50%
Pelisses peaux lainées jusqu'à	50%
Collection des fêtes	30%

Réduction sur vêtements sélectionnés
Aucune réduction sur les accessoires

Boutique **Danielle Morali**
Place Ste-Foy, 656-9141

30 ans d'expérience, 9 conseillères en mode, 2 couturières à votre service

LÉGENDE NO. 9

TU ME CROIRAS SI TU VEUX,
MAIS IL M'ARRIVE
DE PENSER QUE LA PENTE
NE FINIRA JAMAIS!

MAIS!
JE SAIS... MOI AUSSI!



NORMAL. Avec la plus longue dénivellation au Québec, Le Massif en fait rêver plus d'un. Orientées plein sud, direction les berges du Saint-Laurent, chacune de nos pentes est une histoire sans fin!

LE MASSIF

Tout ce qu'on dit sur nous est vrai!

ENNEIGEMENT EXCEPTIONNEL • RESTAURATION ACTUELLE • HORIZON INDESCRITIBLE

Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François 1-877-LeMassif / www.lmassif.com

Soldes 50%
sur collections
hiver 2000

RODIER

Place Ste-Foy 656-4350

Les taxes baissent du quart à Charny

MARC SAINT-PIERRE
mstpierre@lesoleil.com

CHARNY — C'est un compte de taxes allégé rien de moins que du quart que les contribuables charnycois recevront en 2001.

Cette baisse de 25% ferme est contenue dans le budget de 8,5 millions \$ adopté par l'administration Lemaire, à l'occasion d'une séance de travail spéciale, à Charny, hier soir.

« Cette baisse de 25% est la conséquence de l'harmonisation de la politique financière de la Ville de Charny avec celles des villes qui formeront la nouvelle ville de Lévis à compter du 1^{er} janvier 2002. Cette harmonisation facilitera le processus de transition vers la nouvelle ville », a sans ambages expliqué le maire Alain Lemaire.

Techniquement, ce sont deux grandes décisions qui supporteront la baisse du futur compte de taxes par rapport à celui de 2000. Les élus charnycois ont en l'espèce choisi de cesser le remboursement par anticipation de

la dette à long terme de leur ville, ce qui a dégagé 907 000 \$; et ils ont aussi convenu que le fonds de roulement de la municipalité, néanmoins maintenu à une valeur équivalente à 10% du budget, sera remboursé sur une période de cinq ans plutôt qu'en un an.

« Ce sont ces mesures qui nous amènent la réduction de 25% du compte de taxes », a précisé M. Lemaire, notant que les élus avaient résisté à la tentation de puiser dans le surplus municipal pour réduire encore la facture.

Ce sont tout de même 457 \$ que le propriétaire de la maison moyenne aura à déboursier en moins en 2001. C'est-à-dire que le compte de cette maison moyenne, d'une valeur de 83 000 \$ à Charny, s'établira à 1368,94 \$ en 2001 en regard des 1825,52 \$ de 2000, la taxe foncière passant de 1,94 \$ à 1,39 \$. Dans le même temps, les taxes d'aqueduc et d'égout, d'assainissement des eaux, des ordures domestiques, sur les immeubles non résiden-

tiels aussi, demeureront inchangées.

Tout en réduisant la charge fiscale de ses concitoyens, l'administration charnycoise a aussi décidé d'utiliser 2,4 millions \$ du surplus accumulé pour réaliser des projets d'immobilisations dès 2001. Des immobilisations de l'ordre de 11,2 millions \$ qui se matérialiseront notamment par la construction d'une station d'épuration des eaux destinée à l'usage exclusif de l'usine d'Alex Couture. Estimé à 7,7 millions \$, ce projet sera l'objet d'une subvention du gouvernement

québécois équivalant à 85% de sa valeur, le 15% restant étant à la charge de son utilisateur.

Se démarque des projets charnycois celui d'une nouvelle bibliothèque de 1,6 million \$, qui créera, le maire dixit, « un pôle communautaire et culturel dans le centre historique de Charny ».

« Nous souhaitons construire cette maison de la culture en 2001 », a conclu M. Lemaire.

Une économie de 457 \$ pour une maison moyenne

Les héros de Héma-Québec



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Vous avez le goût de devenir un héros ? Une journée seulement, le samedi 30 décembre, propose Héma-Québec. L'organisme invite la population à donner du sang samedi, entre 9 h et 16 h, dans ses locaux du 2535, boulevard Laurier. « Il y a beaucoup de congés ces temps-ci, et on ne peut rester longtemps sans recueillir du sang », explique Jean-Luc Pelchat, porte-parole de Héma-Québec, que l'on reconnaît sur la photo. L'organisation a besoin d'au moins 150 donneurs, demain.

Un ado

S

CHICOUTIMI — quière enquête la mort par balles sidant de Jonqu

L'homme a été le de calibre .22 participait, merc de petite chasse adulte n'accomp

Selon les premi policiers, les jeun Pendant que l'un tre, armé d'une c placé pour chass

il a pointé dans chette, une seule ment affaissée. E a vu un vieillard dernier est tomb de sang coulant d

Pris de panique à sa mère : « Je p

BOXING DAY
27-28-29
DÉCEMBRE



CIVIC BERLINE DX 2001

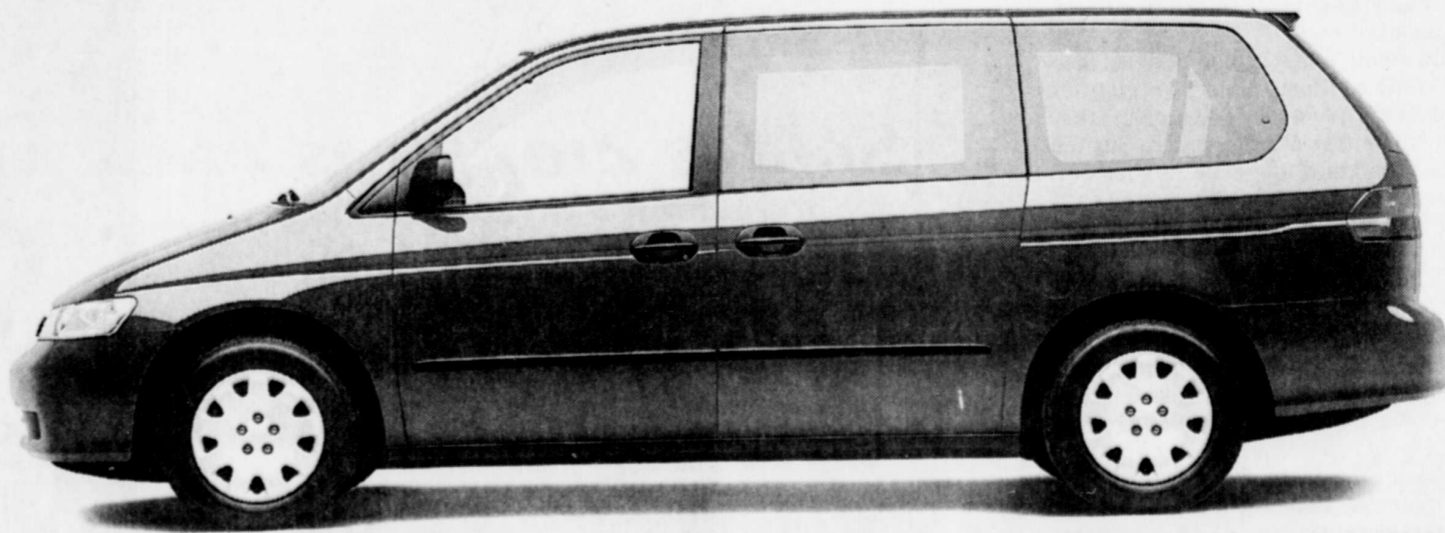
228 \$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
Option 0\$ comptant également disponible
15 800 \$** À L'ACHAT

ODYSSEY LX 2001

398 \$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
Option 0\$ comptant également disponible
31 300 \$** À L'ACHAT



GAGNEZ VOTRE ACHAT! ***
UNE CHANCE DE GAGNER AVEC TOUT ACHAT OU LOCATION.

*Location-bail offerte l'Odyssey LX 2001 (m le CR-V LX 2001 (mod 2 149 \$ (coupé Civic), ou 400 \$ (Accord ou C excédentaire. Sujet à de l'Odyssey LX 2001 ou du CR-V LX 2001. Les concessionnaires applicables à l'achat ou gagnante obtiendra le et un montant équival paiement dû au terme a plus tard le 18 ja déterminée par tirage

HOMME ABATTU À LA CHASSE

Un ado sans surveillance armé d'une .22

SERGE LEMELIN
Le Quotidien

CHICOUTIMI — La Sûreté municipale de Jonquière enquête sur les événements ayant causé la mort par balle de Marcel Savard, 69 ans, un résident de Jonquière.

L'homme a été atteint à la tête d'un seul projectile de calibre .22 par un adolescent de 13 ans qui participait, mercredi après-midi, à une excursion de petite chasse avec un autre adolescent. Aucun adulte n'accompagnait les jeunes chasseurs.

Selon les premiers témoignages recueillis par les policiers, les jeunes se sont rendus dans un boisé. Pendant que l'un s'affairait à allumer un feu, l'autre, armé d'une carabine de calibre .22, s'est déplacé pour chasser. Apercevant une forme au loin, il a pointé dans sa direction et appuyé sur la gâchette, une seule fois. La forme s'est immédiatement affaissée. En arrivant sur place, l'adolescent a vu un vieillard courbé, et en lui touchant, ce dernier est tombé sur le côté, laissant voir un filet de sang coulant de la tête.

Pris de panique, il a couru raconter son histoire à sa mère: «Je pense que j'ai tué quelqu'un», au-

rait-il plus tard confié aux policiers. Ces derniers ont ensuite retrouvé le corps inanimé de Marcel Savard.

Le substitut du Procureur général Laurent Bouchard a demandé un complément d'enquête hier, pour déterminer comment il se pouvait qu'un adolescent de 13 ans soit en possession de l'arme à feu qui s'est révélée fatale. La Loi sur les armes à feu régit très sévèrement la possession et la manipulation des armes à feu et interdit à toute personne âgée de moins de 18 ans d'en avoir une, sauf pour se livrer, sous des conditions strictes, à des activités de chasse, de tir à la cible, de compétition ou d'entraînement. Dans tous ces cas, il est prévu que le mineur doit être sous la surveillance d'un adulte muni de toutes les autorisations nécessaires.

Par ailleurs, il apparaît que le tir sur une forme non identifiée à proximité d'un milieu urbain contrevient aux règles élémentaires de prudence de la chasse.

Des accusations pourraient être portées contre le jeune tireur et éventuellement contre ses parents. Le statut de mineur du garçon l'assujettit à la Loi sur les jeunes contrevenants, qui prévoit l'anonymat pour l'enfant et ses parents.



LE QUOTIDIEN SYLVAIN DUFOUR

Trois personnes ont été blessées, dont une grièvement, lors d'une collision frontale survenue hier matin dans la Réserve faunique des Laurentides, près de Laterrière. Selon la Sûreté du Québec, le conducteur d'une camionnette a perdu le contrôle de son véhicule en arrivant au sommet d'une côte. Il a alors dérapé jusque sur la voie de gauche, où arrivait une voiture en sens inverse. Le choc fut violent et les pompiers de Chicoutimi ont dû intervenir avec les pinces de désincarcération pour dégager les blessés. Le conducteur de la camionnette a subi des blessures graves mais on ne craint pas pour sa vie. Les deux personnes qui prenaient place à bord de l'autre véhicule ont été légèrement blessées. L'accident est survenu vers 11 h 15 et la circulation, limitée à une seule voie, a été ralentie pendant plusieurs minutes. (Le Quotidien)

BERLINE ACCORD LX 2001
Transmission automatique

338 \$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
Option 0\$ comptant également disponible
23 800 \$** À L'ACHAT



CIVIC COUPÉ DX 2001

228 \$*

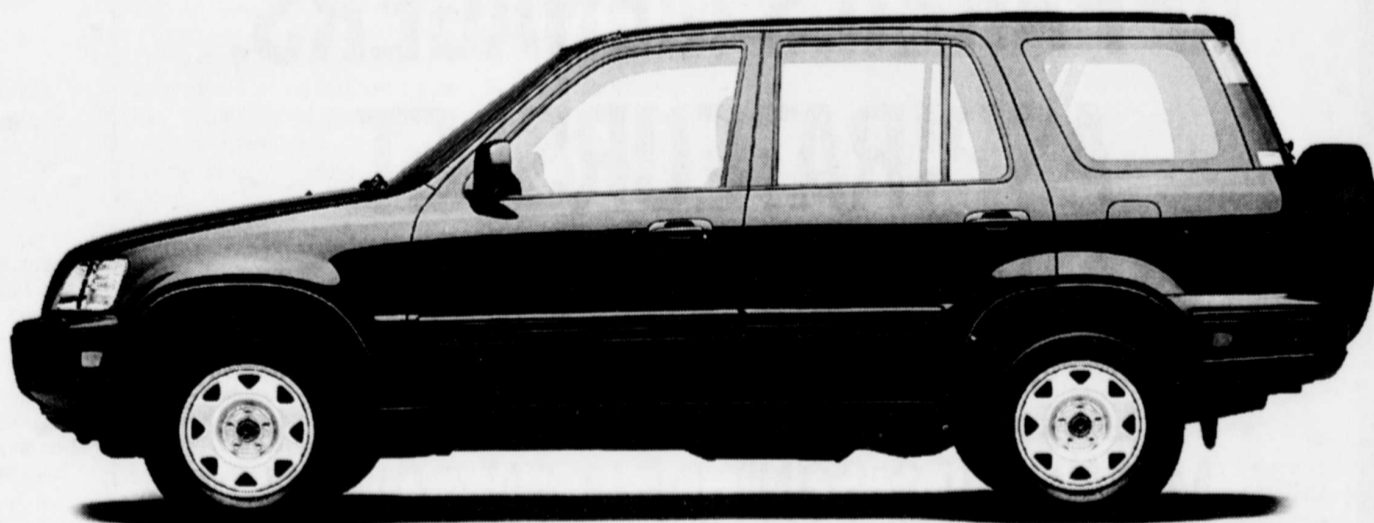
par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
Option 0\$ comptant également disponible
15 800 \$** À L'ACHAT



CR-V 4x4 LX 2001

338 \$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
Option 0\$ comptant également disponible
26 300 \$** À L'ACHAT



*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Civic DX 2001 (modèle ES1521PX), l'Odyssey LX 2001 (modèle RL1851E), la berline Accord LX 2001 (modèle CG5641P), le coupé Civic DX 2001 (modèle EM2111P) ou le CR-V LX 2001 (modèle RD1741E) neufs. Échange ou comptant de 1 933 \$ (berline Civic), 4 850 \$ (Odyssey), 3 289 \$ (berline Accord), 2 149 \$ (coupé Civic), ou 3 250 \$ (CR-V), la première mensualité et un dépôt de sécurité de 275 \$ (Civic berline ou coupé), 475 \$ (Odyssey) ou 400 \$ (Accord ou CR-V), sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. **P.D.S.F. de la berline Civic DX 2001 (modèle ES1521PX), de l'Odyssey LX 2001 (modèle RL1851E), de la berline Accord LX 2001 (modèle CG5641P), du coupé Civic DX 2001 (modèle EM2111P), ou du CR-V LX 2001 (modèle RD1741E) neufs. Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda. ***Concours applicable à l'achat ou à la location de tout modèle Honda 2000 ou 2001 neuf chez l'un des concessionnaires Honda du Québec. La personne gagnante obtiendra le remboursement du prix d'achat ou, dans le cas d'une location, le remboursement des montants versés depuis le début et un montant équivalent au total des versements mensuels restants; la personne demeure responsable de ces versements et de tout autre paiement dû au terme du bail. Pour être déclarée gagnante, la personne dont le nom sera tiré au sort devra avoir pris possession du véhicule au plus tard le 18 janvier 2001 et répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique. La personne gagnante sera déterminée par tirage au sort, le 19 janvier 2001. Règlement disponible chez les concessionnaires Honda du Québec.

www.honda.ca

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

BATAILLE À COUPS DE MARTEAU

Le juge donne une chance à l'accusé

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

QUÉBEC— Le juge Michel Auger a fait preuve de clémence à l'endroit de Michel Grenier, qui a attaqué le concierge d'un immeuble à coups de marteau. Malgré la gravité des gestes, comme le magistrat l'a souligné à plusieurs reprises, il a opté pour une peine de prison à purger dans la communauté plutôt que derrière les barreaux pour donner la chance à l'accusé de 52 ans de se faire soigner pour régler son problème de violence.

La peine de 23 mois à purger dans la collectivité s'accompagne de conditions sévères, dont celle de rencontrer un psychiatre et de prendre les médicaments qu'il prescrira. Également, pendant les 23 mois, l'accusé devra se soumettre à toute thérapie que pourrait lui suggérer un agent de probation.

Une simple poignée de porte est à l'origine de ce qui aurait pu être un drame. L'accusé avait la permission d'utiliser un local comme entrepôt dans l'édifice de 20 logements de la

rue Saint-Luc, à Québec. Sauf qu'il a ajouté une deuxième poignée, sans demander la permission, pour être bien sûr de ne rien se faire voler. Le concierge l'a enlevée.

Constatant ce fait, l'accusé s'est présenté chez le concierge en frappant dans la porte avec un marteau. Lorsque la porte s'est ouverte, il s'est rué sur le concierge, qui a évité en partie le coup. Le concierge a subi une fêlure du poignet avec plaie ouverte. L'attaque ne s'arrête pas là. Le coffre à outils du concierge est tout près. Il saisit lui aussi un marteau. Voyant cela, l'attaquant abandonne son marteau et s'empare d'une chaise pour foncer sur sa victime. Encore une fois, le concierge pare le coup tout en réussissant à son tour à frapper son adversaire sur un bras. L'accusé lance la chaise et fuit les lieux.

Déclaré par des médecins comme une personne violente, l'accusé n'a jamais pu expliquer pourquoi il a attaqué le concierge à coups de marteau. Sinon qu'il avait un marteau dans les mains parce qu'il s'en allait bricoler au sous-sol.



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Ils cambriolent, puis mettent le feu

■ VAL-BÉLAIR — Des résidents de Val-Bélaire ont vécu un retour de congé de Noël doublement brutal: leur maison du 1365, Groenland a été cambriolée puis incendiée, hier. Un voisin a aperçu les flammes vers 8 h et a alerté la police. Les premiers patrouilleurs arrivés sur les lieux ont vu qu'une des portes de la résidence unifamiliale avait été défoncée. Quelques minutes plus tard, les pompiers ont remarqué que la maison était sens dessus dessous. « Nos enquêteurs et l'en-

quêteur du commissariat aux incendies font des recherches, indique Robert Dion de la police de Val-Bélaire. Ça ressemble beaucoup à un incendie criminel précédé d'un vol. » Les enquêteurs n'ont pas trouvé de traces d'accélérateur. Une analyse chimique sera nécessaire pour déterminer le foyer de l'incendie et l'élément déclencheur. En vacances, les propriétaires sont revenus durant la journée pour constater les dégâts. Les dommages risquent de dépasser 150 000 \$, L.M.

SEARS

ÉPARGNEZ

13%*

SUR TOUS LES GROS
APPAREILS MÉNAGERS,
ASPIRATEURS† ET
MACHINES À COUDRE

MÊME S'ILS SONT DÉJÀ EN SOLDE!



*Offre ÉPARGNEZ 13%: Sears déduira du prix de l'article le montant équivalant à celui qui sera payé pour la TPS et la TVG, ce qui signifie que le montant total de l'achat, toutes taxes comprises, ne dépassera pas le prix de l'article. La déduction équivalant au montant des taxes ne s'applique pas aux achats faits dans le cadre de toute exonération de taxes. À l'exclusion des frais de livraison, de contrat d'entretien et d'installation. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 31 décembre 2000. NP1251100 †R/20 Couture et entretien des soies; à l'exclusion des aspirateurs avale-tout

Nos magasins seront fermés
les 1 et 2 janvier.
Bonne année!
Ouverture à 8 h
le mercredi 3 janvier

Il y a des magasins
Sears près
de chez vous

Les gros appareils ménagers sont
disponibles dans les magasins de la région
métropolitaine de Québec suivants:

Alma

Centre commercial Carrefour Alma, (418) 662-2222

Arthabaska

Grande Place des Bois Francs, (819) 357-4000

Chicoutimi

Place du Saguenay, (418) 549-8240

Hull

Les Galeries de Hull, (819) 770-6300

Québec

Les Galeries Chagnon, Lévis, (418) 833-4711

Place Fleur de Lys, (418) 529-9861

Place Laurier, (418) 658-2121

Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec,
Boulevard de la Capitale et autoroute 40,
(418) 260-9084

Rimouski

Magasin-concession de Rimouski, (418) 724-7111

Rouyn-Noranda

Place Noranda, (819) 797-2321

Sept-Îles

Magasin-concession de Sept-Îles, (418) 962-9811

Sherbrooke

Centre commercial Carrefour de l'Estrie
(819) 563-9440Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke,
Autoroute 410 et Boulevard de Portland,
(819) 564-3010

St-Georges-de-Beauce

Carrefour St-Georges, (418) 228-2222

Trois-Rivières

Les Rivières, (819) 379-5444

Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières,
Autoroute 400 et Boulevard des Recollets,
(819) 379-0992

Les aspirateurs et machines à coudre sont vendus
dans nos magasins Sears; ils ne sont pas vendus
dans nos magasins de meubles et
d'électroménagers Sears



Gros appareils ménagers en ligne au
www.sears.ca

SEARS

Sears. Les beaux côtés de votre vie.™

Examen raté pour
un futur avocat

■ QUÉBEC— Jacques-Émile Tellier, qui se dit étudiant en droit, devra perfectionner l'art de la plaidoirie. L'homme de 44 ans aime beaucoup écrire, et beaucoup parler. Malgré les conseils de son avocat, Tellier tenait absolument à prendre la parole pour expliquer les circonstances du vol présumé d'une bouteille de fond de teint à 7,39 \$. Petit problème toutefois, les propos de son long exposé ne correspondaient pas entièrement à la déclaration de trois pages qu'il avait écrite au moment de son arrestation. Pourquoi amener une personne devant le tribunal pour un si petit vol? Tout simplement parce que Tellier était en liberté provisoire en attendant des procès dans des affaires de harcèlement criminel, de supposition de personnes, de menaces et de non-respect d'ordonnances de la cour. C'était suffisant pour que le juge André Plante ordonne la détention de l'accusé, qui sera ramené devant le tribunal le 11 janvier. Une des explications avancées par l'accusé veut que la bouteille ait glissé par inadvertance dans la poche de son manteau. L'autre veut qu'il ait mis la bouteille dans sa poche pour la payer à la sortie, mais pas en même temps que d'autres articles achetés. Mais il a oublié de la payer. G.B.

Motoneigiste perdu
et retrouvé

■ SAINT-FÉLICIEN — La nuit a été longue et froide pour un motoneigiste qui s'était perdu dans le secteur de Saint-Félicien au Lac-Saint-Jean et qui n'a été retrouvé que vers 8 h 50 hier. L'homme de 63 ans était parti en expédition mercredi. Ne le voyant pas revenir, sa famille a alerté la police vers 1 h. Des motoneigistes de la Sûreté du Québec se sont mis en route et ont quadrillé le secteur. Ils ont retrouvé le sexagénaire de Saint-Félicien huit heures plus tard dans un sentier. L'homme s'était perdu à seulement quelques kilomètres de son chalet. Souffrant d'engelures aux mains et aux pieds, il a été transporté à l'hôpital de Roberval. L.M.

Voleurs pris en
flagrant délit

■ CHARLESBOURG — Deux jeunes voleurs ont été pris en flagrant délit, hier avant-midi, après être entrés par une fenêtre d'une résidence de la rue des Liserons, à Charlesbourg. Témoin de la scène, un voisin s'est empressé d'alerter les policiers. Ces derniers ont pu rapidement mettre la main au collet des deux malfrats, qui avaient pris la fuite les mains vides en empiétant sur les terrains de résidences avoisinantes. « L'un d'eux est bien connu des policiers, l'autre le sera dorénavant », a laissé tomber le sergent Gilles Thériault. Les deux individus, âgés de 21 et 25 ans, comparaitront ce matin au palais de justice de Québec sous des accusations d'entrée par effraction avec intention de vol et de possession d'outils. É.F.

Maison de
chambres incendiée

■ CHARLESBOURG — Une maison de chambres située au 3408, des Platanes à Charlesbourg a été lourdement endommagée par un incendie la nuit dernière. Les flammes ont pris naissance dans l'entretoit vers 1 h 30, probablement à la suite d'une défectuosité électrique. Les huit chambreurs ont été évacués rapidement. Les dégâts sont évalués à environ 25 000 \$. L.M.

LE QUÉBEC LE CANADA

EN BREF

Pas de libération conditionnelle pour Homolka

■ OTTAWA — Estimant que Karla Homolka est toujours dangereuse, le Service correctionnel du Canada entend recommander à la justice de ne pas la libérer aux deux tiers de sa sentence, rapporte *Southam News*. Admissible à une libération conditionnelle en juillet, elle devrait au contraire purger les 12 années d'incarcération qui lui ont été imposées pour les meurtres de deux adolescentes, et les autorités correctionnelles demanderont la tenue d'une audience spéciale sur cette question, ont indiqué des sources proches du Service correctionnel. En vertu de cette recommandation, Homolka ne recouvrerait sa liberté qu'en 2005. En juillet 1993, Homolka a écopé une peine de 12 ans de détention après avoir plaidé coupable à deux accusations d'homicide involontaire relativement aux décès de Kristen French et Leslie Mahaffy. En échange de l'immunité, elle a accepté de témoigner contre son ex-mari, Paul Bernardo. (PC)

L'abus d'antibiotiques augmente beaucoup la résistance de certaines bactéries

Une nouvelle étude confirme la gravité du problème

LINDA JOHNSON
Associated Press

■ TRENTON, New Jersey — Une nouvelle étude publiée par le *New England Journal of Medicine* confirme la gravité du problème posé par la résistance croissante de certaines bactéries aux antibiotiques, une résistance que l'arrivée de nouveaux antibiotiques pourrait toutefois contenir.

Depuis une dizaine d'années, les experts alertent sur l'usage abusif des antibiotiques, qu'ils estiment être à l'origine de l'augmentation de la résistance, tout d'abord à la pénicilline, puis à d'autres familles. Le streptococcus pneumoniae, notamment, bactérie mortelle à l'origine de pneumonies et de septicémies, est de plus en plus résistant.

« C'est devenu inquiétant ces deux dernières années », constate la D^{re} Cynthia Whitney du Centre de contrôle des maladies d'Atlanta (CDC). « Il y

a réellement des souches bactériennes qui apprennent vite ».

L'étude du CDC a été menée sur le streptococcus de la pneumonie, la plus répandue des bactéries, qui est aussi à l'origine de méningites et d'otites chez l'enfant. Appelé aussi pneumocoque, il est par ailleurs responsable de nombreuses septicémies, une infection du sang qui tue en priorité les personnes âgées.

Entre 1995 et 1998, a D^{re} Whitney et ses collègues ont prélevé quelque 12 000 échantillons de sang ou d'au-

tres liquides, auprès de patients américains, infectés par le pneumocoque. Un antibiogramme comprenant une dizaine d'antibiotiques actifs sur le germe a été pratiqué sur chaque échantillon.

Selon les résultats, durant ces trois dernières années, le pourcentage de pneumocoques résistants à plus de trois antibiotiques est passé de 9 à 14%, tandis que celui des pneumocoques résistants à la pénicilline passait de 21 à 25%. Cette résistance était particulièrement élevée chez les enfants âgés de moins de cinq ans, et chez les Blancs, deux populations particulièrement consommatrices d'antibiotiques.

Quoi qu'il en soit, les chercheurs ont noté que des nouveaux vaccins, dont un vaccin destiné aux nourrissons, peuvent protéger contre la plupart des

souches bactériennes résistantes aux antibiotiques. De plus, quelques nouveaux antibiotiques sont arrivés sur le marché ces dernières années, et 19 autres, actuellement en cours de développement, pourraient être autorisés à la vente au cours des huit années à venir. Or, selon les chercheurs, l'arrivée de ces nouveaux antibiotiques diminue le nombre de souches résistantes. « C'est pour nous l'espoir de maîtriser ce phénomène », selon la D^{re} Cynthia Whitney.

Le *New England Journal of Medicine* écrit dans un commentaire que l'augmentation des résistances à l'action des médicaments « devrait constituer une grande préoccupation et une incitation à agir de manière responsable. Les antibiotiques n'ont que 60 ans et leur utilisation inadéquate menace déjà notre capacité à combattre les infections ».

Un nouveau vaccin peut protéger des souches résistantes



Le premier ministre, Christian Ranger, entouré de deux députés du Parlement jeunesse de Québec.

Des débats courtois, sans chahut ni injures

Les jeunes ont une conception bien différente de la vie parlementaire

MÉLANIE SAINT-HILAIRE
MSHilaire@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Trois cent cinquante-neuf jours par année, Christian Ranger est étudiant en philosophie. Les six autres jours, il est premier ministre du Québec. Son présent mandat s'achèvera demain, avec la 51^e session du Parlement jeunesse de Québec. Le jeune homme pliera alors soigneusement son complet bleu marine et retournera s'asseoir sur les bancs d'école. En soupirant sans doute après le confort des chaises en velours de l'Assemblée nationale!

Voilà plus d'un demi-siècle que les jeunes peuvent s'initier à l'art du débat politique sur les lieux même où nos dirigeants l'exercent chaque jour. Mais la discussion a changé de ton. Au départ, en 1949, le *Quebec Older Boys' Parliament* cherchait à river la foi au cœur des jeunes anglophones protestants en les faisant débattre de sujets religieux. Ce n'est que dans les années 60 que l'événement est devenu une véritable simulation parlementaire, telle qu'ont vécu des politiciens aussi consommés que Robert Bourassa, Brian Mulroney et Bernard Landry.

Cette année, près d'une centaine de jeunes Québécois de 18 à 25 ans — dont la moitié de femmes — ont participé au Parlement jeunesse de Québec. Une cuvée particulièrement réussie. « C'est la meilleure simulation que j'ai vue », dit Christian Ranger, qui participe depuis cinq ans au Parlement jeunesse. Les participants étaient enthousiastes et la qualité des débats, exceptionnelle. »

De 7 h du matin à minuit, pendant six

longs jours, les membres du Parlement jeunesse ont débattu de projets, adopté des lois, émis des déclarations ministérielles et participé à des points de presse. Cette année, ils ont présenté de grands projets de loi sur l'investissement privé en santé, le régime de congés parentaux et l'administration de l'industrie laitière.

Bafouille, cafouille, embrouille: pas facile pour ces jeunes de manier la langue de bois

Hier, vers 11 h, on aurait pu entendre une mouche voler à l'Assemblée nationale. Les députés d'un jour écoutaient avec une attention religieuse le discours de leur ministre des Affaires autochtones, Marc-Étienne Deslauriers. Doit-on, oui ou non, abolir l'actuelle Loi sur les Indiens et d'accorder aux premières nations l'autonomie en matière de santé et d'éducation?

Bafouille, cafouille, embrouille: pas facile pour ces jeunes de manier la

langue de bois. Plusieurs apprentis orateurs l'ont appris à leurs dépens! Les formules légalopolitiques, raides et empesées, leur roulaient dans la bouche. Mais leurs arguments étaient généralement solides.

Par leur concentration et leur courtoisie, ces jeunes pourraient même en apprendre aux vrais parlementaires. Le désordre, le chahut et l'indiscipline se déchainent trop souvent à l'Assemblée nationale. « On peut bien vivre la vie parlementaire sans se crier des bêtises », dit Christian Ranger, qui voit les simulations comme de « saines critiques » du système.

Le Parlement jeunesse a souvent été à l'avant-garde de nos débats de société. « Il y a trois ans, on avait discuté un projet de fusion municipale », rappelle Christian Ranger. Une loi sur l'équité salariale entre hommes et femmes a été étudiée... en 1970, en même temps qu'un autre sur l'accès aux services de garderie!

Contrairement aux politiciens de métier, les membres du Parlement jeunesse votent selon leur conscience. Les débats en sont d'autant plus riches et passionnés. « C'est ce qu'on obtient quand on ne bâillonne pas les gens avec une ligne de parti », critique Christian Ranger, qui ne prévoit pas se lancer en politique... à court terme.

En février, cinq jeunes Québécois se rendront à Bruxelles pour participer à la cinquième assemblée du Parlement jeunesse de la communauté française de Belgique, directement inspiré de celui de Québec.

Bouchées doubles contre McDonald's

La syndicalisation de la chaîne au menu de la CSN

JEAN-FRANÇOIS GAZAILLE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — McDonald's peut s'attendre à la poursuite du mouvement de syndicalisation de ses employés, a laissé entendre hier la CSN.

Des franchises québécoises de la multinationale américaine sont actuellement au cœur d'un processus de syndicalisation, a indiqué le président de la centrale, Marc Lavolette, à l'occasion de son bilan de fin d'année.

M. Lavolette a cependant refusé d'en préciser le nombre tout comme leur localisation. Il a cependant indiqué que la CSN ne faisait que soutenir et non pas enclencher ce mouvement.

« On n'a pas engagé de bataille contre McDo. Ce sont les membres qui chauffent le poêle. Nous, on fournit le bois », a illustré le président de la centrale.

La quarantaine d'employés de McDonald's de la rue Peel, à Montréal, ont remporté l'automne dernier une victoire syndicale contre leur employeur.

Le commissaire du travail a reconnu leur accréditation syndicale à la CSN, une décision qu'a ensuite confirmée la Cour supérieure après que l'employeur l'eut contestée.

Le juge estimait que le propriétaire de la franchise, Michel Marchand, n'avait pas épuisé tous les autres recours en appel.

M. Marchand, appuyé par cinq syndicats dissidents, a donc porté la cause devant le Tribunal du travail qui doit se prononcer dans deux semaines.

La CSN est cependant confiante de l'emporter.

« Le processus de négociation va pouvoir commencer bientôt », a déclaré Marc Lavolette.

La CSN croit que 2000 a été une bonne année. La centrale a recruté plus de 11 000 nouveaux membres, de sorte qu'elle compte dans ses rangs quelque 250 000 syndiqués.

La CSN a réussi à obtenir des augmentations salariales moyennes de 3% et à améliorer la condition des travailleurs à statut précaire, a résumé M. Lavolette.

S'il faut se réjouir de la bataille remportée contre McDonald's, c'est le combat des camionneurs du port de

Montréal qui a été la campagne la plus importante de l'année, a commenté M. Lavolette.

La grève déclenchée par ces travailleurs — dont l'adhésion à la CSN n'était pas encore avaisée — leur a permis de faire quelques gains, a-t-il dit.

Les sociétés maritimes ont haussé à 50 \$ le tarif au conteneur et 20 \$ iront dans les poches des camionneurs. Elles ont aussi admis qu'il fallait trouver un moyen de compenser le temps d'attente des camionneurs, a ajouté le chef syndical.

Ce conflit, tout comme le débrayage des employés de soutien de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, s'est soldé par une loi spéciale de l'Assemblée nationale, ce qui fait craindre le pire à la CSN.

« Il y a une tendance inquiétante chez le gouvernement Bouchard, celle des coups de force, a poursuivi M. Lavolette. Ce gouvernement n'a aucun préjugé favorable envers les travailleurs. »

CHARGÉS DE COURS
D'autres conflits sont à surveiller au cours des prochains mois, a-t-il ajouté, notamment chez les chargés de cours des universités québécoises. Des mandats de grève sont déjà acquis à l'UQAM, à Montréal, et à l'UQAR à Rimouski. D'autres seront sollicités début janvier.

Les négociations sont bloquées, notamment sur le rattrapage salarial. L'écart salarial entre les chargés de cours et les enseignants atteint parfois plus de 70%, alors qu'ils assurent la moitié de l'enseignement des cours de premier cycle universitaire.

Enfin, la CSN promet d'intervenir vigoureusement dans le dossier des fusions municipales, ainsi que dans celui de la loi sur l'équité salariale.

La loi entrera en vigueur le 21 novembre 2001 et le CSN entend faire pression auprès des entreprises privées pour qu'elles l'appliquent à la lettre.



Marc Lavolette

EN BREF

Un Québécois assassiné dans sa villa dominicaine

MONTREAL (PC) — Un citoyen québécois, Robert Ethier, 50 ans, est mort presque instantanément après avoir été abattu d'un coup de feu à Cabrera, en République dominicaine.

Résidant de façon intermittente dans sa villa située près de ce village du nord de la République dominicaine, Robert Ethier a été abattu dans la nuit de samedi à dimanche, après qu'il eut surpris un voleur.

Selon ce qu'a raconté au *Journal de Montréal* son épouse Marie-Lise Labonté, la victime a été alertée par les cris d'une jeune femme invitée par le couple et qui a vu le voleur pénétrer dans la villa.

« Tout s'est passé tellement rapidement, je n'ai pas eu le temps d'avoir peur », a-t-elle expliqué.

« J'ai passé six heures avec la dépouille de Robert. J'ai aidé son âme à quitter son corps. C'est un processus très important, surtout en cas de mort violente », a ajouté M^{me} Labonté, dont le mari était connu comme auteur de plusieurs ouvrages consacrés à la guérison spirituelle.

« Je ne veux pas que les Québécois accusent les Dominicains. Robert adorait ce pays. Je partage ce sentiment. Les Dominicains sont très chaleureux. La police fait tout ce qu'elle peut. Jamais je n'aurais pu vivre un deuil aussi authentique au Québec », a dit M^{me} Labonté.

Selon elle, M. Ethier, qui vivait au moins trois mois par année en République dominicaine depuis le début des années 80, devait rentrer au Québec à la fin du présent mois. Il planifiait de prendre la direction d'une école de soin énergétique qu'il avait fondée.

« Robert était très connu et très aimé. Il donnait des conférences dans plusieurs pays. Je reçois des téléphones de condoléances de la Belgique, de la France, de partout en Europe », a affirmé M^{me} Labonté, une psychothérapeute qui a écrit plusieurs livres, dont un en collaboration avec son mari.

Explosion d'un gazoduc au sud du Québec

MONTREAL — Une personne a été blessée dans l'explosion jeudi soir d'un gazoduc dans le sud du Québec, a-t-on appris de source policière. L'explosion, qui s'est produite vers 17 h 30 à East Hereford, village adossé à la frontière des États-Unis, a provoqué un incendie qui a détruit une centrale de compression de gaz naturel, a indiqué un porte-parole de la Sûreté du Québec, Gérard Carrier. Les causes de l'explosion ne sont pas encore connues, a affirmé pour sa part Richard Heider, vice-président de la société canadienne Gaz TQM qui exploite le gazoduc. Un employé de cette société a subi des brûlures sur une partie du corps et a été transporté dans un hôpital de la région où il se trouve dans un état satisfaisant, selon M. Heider. Une vingtaine de sapeurs-pompiers du village américain voisin de Beecher Falls, dans l'État du Vermont, sont venus aider leurs collègues du Québec pour combattre l'incendie de la centrale de compression. (AFP)

Reddition sans condition de deux forcenés

MONTREAL (PC) — Les deux hommes qui s'étaient barricadés mercredi soir, l'un à Saint-Gabriel, dans Lanaudière, et l'autre à Saint-Rémi, en Montérégie, se sont finalement rendus sans condition, hier matin. À Saint-Gabriel, l'individu de 43 ans pourrait avoir à faire face notamment à une accusation d'avoir utilisé une arme à feu de façon négligente. Il aurait tiré un coup de feu dans l'appartement où il se trouvait en compagnie d'une amie. À Saint-Rémi, l'homme de 42 ans qui s'était présenté au logement de sa mère devra aussi faire face à des accusations notamment de menaces. Dans les deux cas, le groupe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec a mené les opérations. (PC)

Alerte aux traces d'arachides dans le chocolat Sarotti

OTTAWA (PC) — L'Agence canadienne d'inspection des aliments avise les consommateurs allergiques aux protéines d'arachides de ne pas consommer de chocolats fourrés Chocoo de marque Sarotti, car ils peuvent contenir des protéines d'arachides alors que l'étiquette n'en fait pas mention. Ces chocolats sont fabriqués par la compagnie Sarotti, de Berlin, en Allemagne, et sont vendus en emballages de 200 g. Ils portent le code universel de produit (CUP) 4 030 387 044 683. Tous les lots de production font l'objet d'un rappel volontaire par l'importateur, la Corporation des Aliments I.D. de Laval, au Québec. La consommation de ce produit peut déclencher une réaction grave, voire mortelle, chez les personnes qui sont allergiques aux protéines d'arachides. (PC)

GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

Rien ne permet de croire à une falsification des données

MONTREAL (PC) — Une étude gouvernementale inédite sur la gestion de l'eau au Québec révèle que, dans les petites municipalités du Québec, les gestionnaires de l'eau se retrouvent généralement — faute de formation solide acquise avant l'embauche — dans une situation qui n'est pas sans rappeler certains aspects du récent drame de Walkerton, en Ontario.

Mais Dominique Ferrand, l'un des coprésidents de l'étude, refuse de faire un lien entre les conclusions de l'étude et la tragédie de Walkerton.

L'étude réalisée en avril auprès des responsables de l'eau potable et des eaux usées de 16 municipalités de l'Estrie démontre qu'aucune personne parmi les gestionnaires interrogés n'a une formation initiale dans le domaine du traitement de l'eau.

M. Ferrand précise que le document ne révèle en aucune façon qu'il y a eu trafic de données, comme cela a été le cas dans le dossier de Walkerton.

Cependant, il indique qu'il faut s'attaquer rapidement aux problèmes de la formation et du recrutement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'eau.

Même si cette étude du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement n'a porté que sur les municipalités estriennes, « le profil et les besoins (en formation) des individus identifiés en Estrie diffèrent peu, à notre avis, dans les autres régions du Québec », précise le rapport.

Selon l'étude, les responsables de l'eau s'occupent le plus souvent de ces tâches à plein temps dans les petites municipalités de plus de 2000 habitants mais, pour les plus petites, les responsables de la chloration — le procédé le plus courant — ou de l'épu-

ration consacrent en moyenne moins de 10 heures par semaine au bon fonctionnement des équipements responsables de ces fonctions pour les moins vitales.

RATTRAPER LE RETARD

Québec ne doit pas seulement former rapidement les gestionnaires de l'eau des petites municipalités du Québec mais aussi contrôler avec régularité leur capacité d'assumer ces fonctions, « parce que leurs décisions sont toujours, ultimement, des questions de vie ou de mort, comme l'a montré le cas de Walkerton », estime de son côté le microbiologiste Pierre Paiement, de l'Institut Armand-Frappier.

Réagissant à la publication du rapport, le D^r Paiement estime que l'importance des risques associés à une mauvaise gestion de l'eau potable dans les petites villes oblige Québec à dépasser le stade de la « qualification » de la main-d'œuvre pour mettre en place une véritable « certification » de la compétence des opérateurs.

Mais selon le D^r Paiement, « l'important, c'est de rattraper le retard dans la formation des opérateurs : on pourrait envisager l'idée du contrôle de leur capacité dans une deuxième étape ».

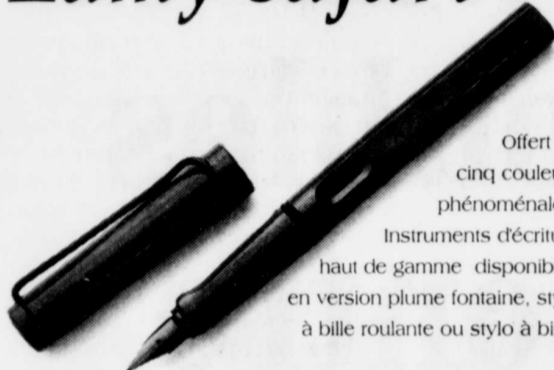
Les deux coprésidents du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement, Dominique Ferrand (côté patronal) et Robert Mercier (CSN), se surprennent de la « quasi-absence » de personnel qualifié en gestion des eaux dans les petites municipalités alors que le Québec mettait en place, il y a plus de 20 ans, deux programmes de formation spécialisés que plus d'un millier de diplômés ont suivi avec succès.

L'utilisation des boues d'épuration suscite des inquiétudes en Ontario

TORONTO — Depuis la contamination de l'eau survenue à Walkerton, l'épandage des boues d'épuration sur les champs des régions rurales suscite de plus en plus d'inquiétudes, a indiqué cette semaine Jim Bradley, critique en matière d'environnement pour le Parti libéral ontarien. Depuis de nombreuses années, il est d'usage

courant que les agriculteurs épandent sur leurs champs des boues résultant de l'épuration des eaux usées des centres urbains, dont Toronto. Mais des agriculteurs, des voisins et des dirigeants municipaux craignent maintenant que le ruissellement n'envahisse les ruisseaux et les lacs de la région, ou la nappe phréatique. (PC)

Toujours jeune!
Lamy safari



Offert en cinq couleurs phénoménales. Instruments d'écriture haut de gamme disponibles en version plume fontaine, stylo à bille roulant ou stylo à bille.

Stylo à bille/Crayon 19⁰⁰\$
Roulement à bille 22⁰⁰\$
Plume fontaine 33⁰⁰\$

LAMY
fabriqué en Allemagne

Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

BOUTIQUE DU **Stylo** Grand Mail
Place Laurier
Sainte-Foy
(418) 651-1295
www.stylo.qc.ca

AUSSI À MONTREAL, LAVAL ET SAINT-BRUNO

ERRATUM

Dans l'annonce d'électronique «Grand Décompte» du 27 décembre 2000: le téléviseur JVC 32 po (267611) n'était pas image sur image à 2 syntoniseurs mais bien image sur image à 1 syntoniseur seulement.

Nous nous excusons de l'inconvénient que cela aurait pu vous causer.

A MEUBLEMENTS
TANGUAY

Solde de fin d'année au magasin-entrepôt

Du 26 décembre 2000 au 2 janvier 2001

Économisez jusqu'à

70%

sur les prix de détail suggérés

TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN EST EN SOLDE!

VÊTEMENTS DE SKI

Économisez jusqu'à 60 % sur les vêtements de ski et de surf des neiges.

VÊTEMENTS DE PLEIN AIR

Économisez jusqu'à 60 % sur les blousons et parkas isolés et non isolés.

VÊTEMENTS TEKWARE®

Économisez jusqu'à 70 % sur les vêtements techniques haute performance The North Face pour les activités de plein air les plus aventurières.

CHAUSSURES

Économisez jusqu'à 50 % sur les chaussures de trekking et les chaussures hors-piste.

En présentant cette annonce, vous obtiendrez un rabais additionnel de

10%

sur tout achat de plus de 150 \$.

Une seule annonce par client. Cette offre se termine le 2 janvier 2001 et ne peut être jumelée à aucune autre promotion.



NEVER STOP EXPLORING™

www.thenorthface.com

Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec Promenades Sainte-Anne Centre Factory Outlet 418.827.8080

Pour connaître les heures d'ouverture en vigueur durant la période des Fêtes, téléphonez au magasin-entrepôt.

Vous trouverez au magasin-entrepôt des aubaines fantastiques sur une vaste gamme de produits discontinués et d'articles présentant un léger défaut. Ces défauts n'affectent en rien le rendement du produit. Les pourcentages de rabais mentionnés s'appliquent sur les prix de détail suggérés. Au moment de la vente, ceux-ci ont pu faire l'objet de réductions préalables. Les articles vendus au magasin-entrepôt The North Face ne sont pas couverts par la garantie à vie The North Face. Les commandes postales et les commandes ne sont pas acceptées. Les quantités sont limitées à l'inventaire en magasin; magasinez tôt pour profiter du meilleur choix.

Photo: ©1999 Kristoffer Erickson, Conrad Anken, Hans Saari et Mark Holbrook à Shishapangma, au Tibet

LE MONDE

Bill Clinton met le paquet

«Je suis votre dernière chance», affirme le président américain aux Israéliens et Palestiniens qui ont renoncé à leur sommet

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le président américain Bill Clinton a mis la pression hier sur les Palestiniens et les Israéliens, estimant que leur «meilleure chance» pour parvenir à un accord de paix se situait dans les trois prochaines semaines, avant qu'il ne quitte la Maison-Blanche.

«Le temps est venu d'en finir (...) les choses ne vont pas devenir plus faciles et prolonger ne ferait que les empirer», a déclaré M. Clinton, qui a donné la semaine dernière aux deux parties «des paramètres» pour résoudre les questions les plus épineuses qui les opposent.

«Nous sommes plus proches que jamais (d'une solution). Nous sommes plus proches que lors du sommet de Camp David» (en juillet), a-t-il dit lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche.

M. Clinton a rappelé qu'il était sous la pression du calendrier — son départ de la Maison-Blanche le 20 janvier —, mais a estimé qu'un accord de paix était possible et souhaitable d'ici là. «La meilleure chance qu'ils aient d'obtenir un accord se situe dans les trois prochaines semaines», a-t-il souligné.

Mais «il n'y a pas de raison de se parler si les deux parties n'acceptent pas les paramètres» proposés, a-t-il ajouté, alors que le président palestinien Yasser Arafat et le premier ministre israélien Ehud Barak n'ont toujours pas adopté les critères proposés par M. Clinton.

Les critères proposés dans le plan de paix américain prévoient l'octroi aux Palestiniens d'une souveraineté sous conditions sur l'Esplanade des mosquées à Jérusalem, un contrôle par les Palestiniens de 95% de la Cisjordanie et de 100% de la bande de Gaza, au prix d'un renoncement au droit au retour des quelque 3,7 millions de réfugiés palestiniens de 1948.

Un responsable du département d'État sous couvert de l'anonymat s'est refusé à parler de «frustration extrême».

ATTENTAT

M. Clinton a par ailleurs condamné l'attentat perpétré hier contre un bus à Tel Aviv, qui a fait 13 blessés. «Je condamne la violence», a-t-il déclaré, en disant craindre «davantage de violence dans les prochains jours».

Le processus de paix est en effet passé hier de l'espoir à la plus totale incertitude, hier, après l'annonce officielle par l'Égypte de l'annulation du sommet de Charm el-Cheikh qui devait, pour la première fois depuis deux mois, réunir MM. Barak et Arafat.

Le sommet est annulé, a annoncé matin le ministère égyptien de l'Infor-

mation qui a fait savoir que M. Barak ne se rendrait pas dans la station balnéaire sur la mer Rouge.

Selon la radio israélienne, l'annulation de ce sommet est à l'initiative de l'État hébreu et les collaborateurs de Ehud Barak ont exprimé leur déception et leur frustration en raison de la position palestinienne.

Après une réunion de deux heures dans la Bande de Gaza, l'instance dirigeante palestinienne a fait savoir que les propositions américaines ne répondent pas aux besoins palestiniens. Selon plusieurs sources, les Palestiniens ont soulevé des doutes sérieux sur ces propositions.

L'une des principales pierres d'achoppement semble être la proposition demandant aux Palestiniens d'abandonner leur idée de faire revenir dans les territoires les millions de civils palestiniens — et leurs descendants — ayant fui les guerres israélo-arabes de 1948 et de 1967. Une demande à laquelle l'État hébreu a toujours opposé un refus catégorique.

Côté israélien, le projet américain et les difficiles compromis qu'il contient semblaient aussi mal passer, y compris chez les modérés qui voient avec horreur la perspective d'abandon de souveraineté sur le mont du Temple à Jérusalem. «Ce sera extrêmement difficile à accepter pour l'opinion publique», a ainsi reconnu l'ancien premier ministre et prix Nobel de la paix Shimon Pérès.

ADMINISTRATION BUSH

Priorité au bouclier spatial

JEAN-MICHEL STOUJIG
Agence France-Presse

WASHINGTON — Le président élu George W. Bush a désigné hier Donald Rumsfeld, 68 ans, comme secrétaire à la Défense, avec pour mission notable de s'occuper du développement d'un système de défense antimissile (NMD).

Déjà chef du Pentagone il y a un quart de siècle (de 1975 à 1977) sous le républicain Gerald Ford, M. Rumsfeld va former un quatuor chevronné — avec le vice-président Dick Cheney, le secrétaire d'État Colin Powell, et Condoleezza Rice, en tête du Conseil pour la sécurité nationale (NSC) — pour mener la sécurité et la diplomatie des États-Unis.

M. Bush a souligné devant la presse qu'il arbitrerait en cas de désaccord entre ces quatre personnalités.

Choisi pour son expérience, M. Rumsfeld a été parlementaire et ambassadeur américain à l'OTAN. Son nom avait circulé ces derniers jours comme directeur de l'Agence centrale de renseignement (CIA).

M. Rumsfeld, un «leader fort», aura à moderniser les armées et à «vendre la défense antimissile», a déclaré à la presse M. Bush.

M. Rumsfeld a finalement été préféré au favori présumé, l'ex-sénateur Dan Coats, et à l'universitaire Paul Wolfowitz. M. Coats n'aurait pas eu assez de poids politique, selon la presse, face aux deux vétérans de la guerre du Golfe, l'ancien secrétaire à la Défense Cheney et l'ancien chef d'état-major Colin Powell et à M^{me} Rice.

DÉFENSE ANTIMISSILE

«Pour défendre nos forces et nos alliés et notre propre pays contre la menace d'une attaque de missile ou un déclenchement accidentel (de missile), il nous faut développer un système de défense antimissile», a souligné le président élu républicain.

Le président sortant démocrate Bill Clinton avait laissé à l'automne le soin à son successeur de développer le

NMD, destiné à parer des tirs de puissances comme la Corée du Nord, l'Irak et l'Iran, mais qui est controversé.

Ce système est jugé peu fiable et trop coûteux par ses opposants aux États-Unis, y compris dans les milieux scientifiques. Les alliés européens craignent qu'il ne relance une course aux armements, alors que la Russie — pour laquelle le NMD remet en cause des traités de désarmement — et la Chine s'y opposent formellement.

M. Rumsfeld — qui va succéder à William Cohen s'il est confirmé par le

Sénat — avait présidé en 1998 une commission chargée d'évaluer les menaces d'attaques balistiques pesant sur les États-Unis. La commission avait conclu à des risques en augmentation rapide. Ces conclusions avaient été utilisées par les

avocats du déploiement du NMD. Tant M. Bush que M. Rumsfeld ont dit vouloir mettre en place des forces armées modernes pour le XXI^e siècle. Le président élu, qui a annoncé une hausse des soldes militaires, a réclamé des «militaires mobiles et rapides».

«Il nous faut pouvoir traiter non pas avec d'anciennes menaces, mais avec des nouvelles menaces, comme la guerre de l'information, la défense antimissile, le terrorisme, la protection de nos dispositifs dans l'espace, et la prolifération des armes de destruction massive», a déclaré le futur chef du Pentagone.

Mais un expert de défense, Ivo Daalder, lui-même au NSC sous M. Clinton, s'est montré réservé quant à la capacité de la nouvelle équipe à rénover le département de la Défense, qui reste, selon lui, «un monstre de la guerre froide sous de nouveaux habits».

A priori, «ils ont une vision très traditionnelle du monde et des structures militaires», a dit cet expert de la Brookings Institution.

Selon lui, «MM. Bush et Powell ont lancé au monde le message que les États-Unis iront de l'avant avec le NMD», et c'est sur cette base que sera désormais négocié un compromis avec les partenaires des États-Unis

Donald
Rumsfeld
redevient
secrétaire à
la Défense



Un policier examine les débris laissés au sol par l'explosion d'au moins une bombe dans une autobus à Tel-Aviv. Quelque 13 personnes ont été blessées. Un incendie s'est déclenché, mais il a été maîtrisé par les pompiers. L'autobus n'a pas pris feu. L'attentat a été perpétré avec un engin de fabrication rudimentaire constitué d'un tuyau de plomb bourré d'explosif, de faible puissance. Deux soldats israéliens ont par ailleurs péri dans un autre attentat à la bombe hier au point de passage de Soufa, dans le sud de la Bande de Gaza. L'armée israélienne a simplement confirmé qu'un «incident grave» s'était produit dans cette zone, se refusant à fournir des détails.

HYMNE NATIONAL RUSSE

Paroles adoptées «en catastrophe» à Moscou

MOSCOU (AFP) — La presse russe d'opposition a critiqué hier la «précipitation» avec laquelle les autorités russes ont donné leur feu vert au retour à l'hymne soviétique pour qu'il puisse être joué et chanté dès le 31 décembre à minuit.

«Les auteurs des paroles et de la musique ont été imposés par le pouvoir et le peuple n'a pas été consulté», écrit *Segodnia*.

Vremia NM critique «la précipitation» entourant le choix des paroles de l'hymne, sélectionné mercredi par un groupe de travail chargé de faire des recommandations au président Vladimir Poutine. Le quotidien regrette que «le garant de la Constitution» (le chef de l'État) ait «donné à la société une leçon de non-respect des lois».

«L'hymne resté celui de l'URSS mais

Le texte,
comme la
musique,
s'inspire
du passé
soviétique

pas de la Russie», titre *Kommersant*.

Outre le retour à l'hymne soviétique, le groupe de travail a choisi pour accompagner cette musique un texte de l'ancien «poète officiel» de l'URSS Sergueï Mikhaïlov, de 87 ans, qui avait déjà écrit les paroles de l'ancien hymne.

Le quotidien publie à la Une une veuille photo de 1943 montrant trois hommes en uniforme, le compositeur de l'hymne Alexandre Alexandrov et les deux auteurs des paroles dont Mikhaïlov, en train d'examiner un texte.

Concernant les paroles de l'hymne, le quotidien *Vedomosti* en publie ce

qu'il présente comme le refrain: «Gloire à notre patrie libre, union séculaire des peuples frères, à la sagesse du peuple héritée des ancêtres, gloire à notre pays, nous sommes fiers de toi».

Il signale que le vol d'un aigle évoqué par Mikhaïlov dans une précédente version a été finalement supprimé en raison de l'impossibilité pour un aigle à deux têtes de prendre son envol, la nouvelle Russie ayant choisi pour armoirie, l'aigle bicéphale tsariste.

Enfin, l'un des choeurs les plus connus du pays appartenant à l'Académie musicale et dirigé par Viktor Popov a déjà commencé à répéter, selon *Izvestia*.

«Le nouvel arrangement musical est beaucoup plus doux» que celui en vigueur à l'époque soviétique, assure le quotidien.

Un juge donne raison à McVeigh L'auteur de l'attentat d'Oklahoma a droit de renoncer à ses appels

DENVER, États-Unis (d'après AFP) — Timothy McVeigh, condamné à mort en 1997 pour l'attentat qui avait fait 168 morts en 1995 à Oklahoma City, a le droit de renoncer à ses appels pour être exécuté rapidement, a estimé hier un juge fédéral.

Le juge Richard Matsch a donné jusqu'au 11 janvier au condamné pour interjeter de nouveaux appels de sa sentence, à la suite de quoi une date sera fixée pour son exécution.

Le 12 décembre, l'auteur de l'attentat le plus meurtrier jamais commis aux États-Unis avait demandé dans une lettre que «son exécution inter-

vienne dans les 120 jours», soulignant toutefois qu'il ne renonçait pas à faire valoir ses droits en vue d'obtenir une grâce.

Le 8 mars 1999, la Cour suprême des États-Unis avait rejeté un appel de Timothy McVeigh.

McVeigh, 32 ans, un ancien soldat de la guerre du Golfe proche des milices hostiles au gouvernement fédéral, avait conduit un camion chargé de deux tonnes d'explosifs contre un immeuble fédéral de neuf étages, le 19 avril 1995, à Oklahoma City (Oklahoma, sud), faisant 168 morts et plus de 600 blessés.

EN BREF

Les Américains sont 281,4 millions

■ Les États-Unis comptent désormais 281,4 millions d'habitants et leur centre de gravité continue de se déplacer vers le sud et l'ouest, une évolution non sans conséquences politiques, a révélé hier le 22^e recensement décennal de la population. Le Bureau du recensement américain, après avoir embauché près de 900 000 enquêteurs pour écumier l'Amérique, questionnaires sous le bras, a annoncé hier que sa population était en augmentation de 13,2% par rapport à 1990 (248,8 millions). Suivant une évolution entamée il y a plusieurs décennies le vieux nord

est en perte de vitesse. Alors que la population a augmenté de 32 millions de personnes en dix ans, plus des deux tiers de cette augmentation (25 millions) est localisés dans le Sud et l'Ouest. «Les immigrants, environ un million par an, tout comme les Américains de souche, se rendent dans ces États parce que «les nouveaux emplois sont créés en dehors du nord-est», explique Mark Mather, démographe. Les conséquences de ces évolutions sont innombrables, puisque les fonds fédéraux en dépendent. Elles ont aussi des conséquences politiques. Le poids du sud augmentant, le nord-est va perdre des sièges. Or, les États de la région, à l'exception de la Californie, sont traditionnellement républicains. (AFP)

DÉCÈS ET AVIS

BILODEAU, Jacqueline Fontaine, Québec BOIVIN, Jean-Marie, Montmagny BRETON, Yvonne Macomeau, Loretteville CARON, Clothilde (née Bouchard), Québec CLOUTIER, Aimé, Sainte-Perpétue DORVAL, Bernadette Drolet, Neuville FRENETTE, Marie-Rose Bertrand, Ville Portneuf GAGNÉ, Alice Aubé, Pintendre GARIÉPY, Clara Caron, Beaufort HAMEL, Loretta Savard, Québec HÉBERT, René, Beaufort LAROCHELLE, Rolland, Saint-Étienne de Lauzon LEVESQUE, Germaine, La Pocatière NADEAU, Jeannine Dumont, Pintendre PARENT, Omer, Sainte-Foy PELCHAT, Philippe, Saint-Nazaire ROCHETTE, Germaine (Boutet), Loretteville ROY, Normand, St-Charles de Bellechasse SIMONEAU, Florence Picard, Montmagny TURGEON, Lucien, Sept-Îles VALLÉE, Jean-Paul, St-Lambert VERRÉT, Gérard, Québec VÉZINA, Edmond VINCENT, Roger, Wendake

BILODEAU

Jacqueline Fontaine

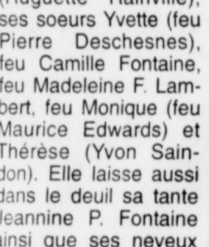


À la résidence La Belle Époque, le mardi 26 décembre 2000, à l'âge de 81 ans, est décédée madame Jacqueline Fontaine, épouse de feu monsieur Roger Bilodeau. Elle demeurait autrefois dans la paroisse Notre-Dame-du-Che-min. À la demande de la défunte, il n'y aura pas d'exposition. Les membres de la famille accueilleront parents et ami(e)s en l'église Sts-Martyrs Canadiens, rue Père-Marquette (coin Bienville) le vendredi 29 décembre 2000, à compter de 10h. Le service religieux sera célébré à 11h, au même endroit. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Pierre, Monic et Hélène (Denys Martin); ses deux petits-enfants, Vincent et Anne; son frère Paul E. Fontaine (Huguette Rainville); ses sœurs Yvette (feu Pierre Deschênes), feu Camille Fontaine, feu Madeleine F. Lambert, feu Monique (feu Maurice Edwards) et Thérèse (Yvon Saindon). Elle laisse aussi dans le deuil sa tante Jeannine P. Fontaine ainsi que ses neveux et nièces, cousins et cousines et plusieurs ami(e)s. Un remerciement spécial à tout le personnel de la résidence La Belle Époque pour leurs bons soins et leur accompagnement. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la fondation Québécoise du cancer, 190 rue Dorchester sud, bureau 50, Québec (Québec), G1K 5Y9, tél.: 657-5334. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 300, chemin Ste-Foy Québec

Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 courriel: lc@lepine-cloutier.com

BRETON

Yvonne Macomeau

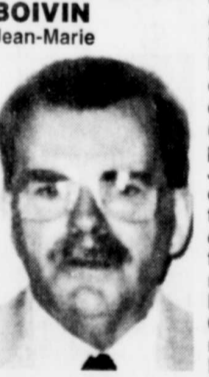


À l'hôpital Laval, le 26 décembre 2000, à l'âge de 95 ans, est décédée madame Yvonne Macomeau, épouse de feu monsieur J.E. Ulric Breton. Elle demeurait à Loretteville. Selon ses volontés, elle a été confiée à la maison funéraire Falardeau, Bédard Roy enr. 30, rue St-Joseph Loretteville Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000, à 11h, en l'église Saint-Ambroise de la Jeune Lorette (277, rue Racine, Loretteville) et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Ghislain (Maryse Pelletier), Marlène (Yvon Gagnon); ses petits-enfants: Marie-Jean (feu Julie Dubois) et Louise Breton; la mère de ceux-ci: Pierrette Pleau; Mathieu B. Dubois la mère de celui-ci: Louise Dubois; Charles (Julie Consigny), Edith, Éliane (Pascal Romano), Marie-Andrée (Olivier Daigle) et Pierre Mauger; ses arrière-petits-enfants: Joanie et Frédéric Mauger, Geneviève Breton et Thomas Romano; son beau-frère et ses belles-sœurs: Rose-Anne Breton Mailloux, Alexina Breton Racine, Béatrice Breton Jalbert et Gérard Breton; plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Un remerciement spécial au personnel de la résidence Grégoire pour leurs bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190 rue Dorchester sud, bureau 50, Québec (Québec), G1K 5Y9, tél.: 657-5334. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 300, chemin Ste-Foy Québec

Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 courriel: lc@lepine-cloutier.com

BOIVIN

Jean-Marie



À l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 27 décembre 2000, à l'âge de 75 ans, est décédé, entouré de l'amour de ses enfants, M. Jean-Marie Boivin, époux de feu dame Pauline Gauthier. Il demeurait à Montmagny. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire Laurent Normand Inc. 115, rue St-Louis Montmagny

Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Thomas de Montmagny, suivi de l'inhumation au cimetière de Montmagny. Il laisse dans le deuil ses enfants: Rémy (Monique Boutet), Diane (Yvon Picard), feu Sylvie, Linda (Sylvain Mercier), Carole (Marcel Caron), Mario; ses petits-enfants: Geneviève, Charles, Jean-Philippe, Sarah-Michèle

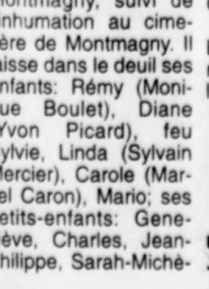
Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000, à 11h, en l'église de Ste-Perpétue, comté de Ste-Perpétue, comté de L'Islet. La famille accueillera parents et amis à la sacristie de l'église de Ste-Perpétue, sous la direction de la maison funéraire C. Lavoie & Fils Inc. 18 rue du Foyer Sud St-Pamphile

Heures d'accueil: le vendredi 29 décembre de 19h à 22h et samedi, jour des funérailles, à compter de 9h, suivi du service religieux à 11h, en l'église de Ste-Perpétue et de là au cimetière paroissial. Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Ghislain (Maryse Pelletier), Marlène (Yvon Gagnon); ses petits-enfants: Marie-Jean (feu Julie Dubois) et Louise Breton; la mère de ceux-ci: Pierrette Pleau; Mathieu B. Dubois la mère de celui-ci: Louise Dubois; Charles (Julie Consigny), Edith, Éliane (Pascal Romano), Marie-Andrée (Olivier Daigle) et Pierre Mauger; ses arrière-petits-enfants: Joanie et Frédéric Mauger, Geneviève Breton et Thomas Romano; son beau-frère et ses belles-sœurs: Rose-Anne Breton Mailloux, Alexina Breton Racine, Béatrice Breton Jalbert et Gérard Breton; plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Un remerciement spécial au personnel de la résidence Grégoire pour leurs bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190 rue Dorchester sud, bureau 50, Québec (Québec), G1K 5Y9, tél.: 657-5334. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 300, chemin Ste-Foy Québec

Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 courriel: lc@lepine-cloutier.com

FRENETTE

Marie-Rose Bertrand



À l'hôpital de Montmagny, le 26 décembre 2000, à l'âge de 71 ans, est décédée M. Aimé Cloutier, époux de dame Yolande Pelletier. Il demeurait à Ste-Perpétue, comté de L'Islet. La famille accueillera parents et amis à la sacristie de l'église de Ste-Perpétue, sous la direction de la maison funéraire C. Lavoie & Fils Inc. 18 rue du Foyer Sud St-Pamphile

Heures d'accueil: le vendredi 29 décembre de 19h à 22h et samedi, jour des funérailles, à compter de 9h, suivi du service religieux à 11h, en l'église de Ste-Perpétue et de là au cimetière paroissial. Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Ghislain (Maryse Pelletier), Marlène (Yvon Gagnon); ses petits-enfants: Marie-Jean (feu Julie Dubois) et Louise Breton; la mère de ceux-ci: Pierrette Pleau; Mathieu B. Dubois la mère de celui-ci: Louise Dubois; Charles (Julie Consigny), Edith, Éliane (Pascal Romano), Marie-Andrée (Olivier Daigle) et Pierre Mauger; ses arrière-petits-enfants: Joanie et Frédéric Mauger, Geneviève Breton et Thomas Romano; son beau-frère et ses belles-sœurs: Rose-Anne Breton Mailloux, Alexina Breton Racine, Béatrice Breton Jalbert et Gérard Breton; plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Un remerciement spécial au personnel de la résidence Grégoire pour leurs bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190 rue Dorchester sud, bureau 50, Québec (Québec), G1K 5Y9, tél.: 657-5334. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 300, chemin Ste-Foy Québec

Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 courriel: lc@lepine-cloutier.com

CARON

Clothilde (née Bouchard)

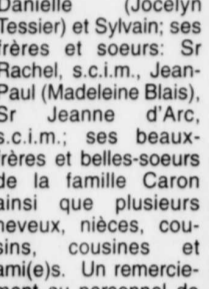


À l'Hôpital Général, le 26 décembre 2000 à l'âge de 82 ans est décédée dame Clothilde Bouchard, épouse de feu monsieur Viateur Caron, elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle a été confiée à la maison Lépine Cloutier Ltée. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000, à 14h00 en la chapelle du Bon Pasteur, Résidence Mgr Lemay, 1210 chemin Ste-Foy, Québec où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Danielle (Jocelyn Tessier) et Sylvain; ses frères et sœurs: Sr Rachel, s.c.i.m., Jean-Paul (Madeleine Blais), Sr Jeanne d'Arc, s.c.i.m., ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Caron ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et ami(e)s. Un remerciement au personnel de l'Hôpital Général pour leur bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital Général pour leur bons soins prodigués. À l'âge de 100 ans et 5 mois, est décédée dame Bernadette Drolet, épouse de feu M. Aurélien Dorval. Elle demeurait à Neuville. La famille recevra les condoléances vendredi de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures, samedi, jour des funérailles, à compter de 9 heures à la résidence funéraire Roger Benoit & Fils Ltée 227, Père Rhéaume Neuville

vendredi de 19 à 22h, samedi à compter de 9h30. Les funérailles auront lieu le samedi 30 décembre 2000 à 11h en l'église de Neuville et de là au cimetière paroissial. Mme Drolet laisse dans le deuil, ses enfants, son gendre et sa belle-fille, Roland (Thérèse Dussault), Anna-Marie (Paul-Antoine Kimpton), ses petits-enfants, Normand et Marjolaine Dorval, Johanne Kimpton (Christian Bélard), Reynald Kimpton, Denise Kimpton (André Picard), sa belle-sœur, Marie-Blanche Dorval Leclerc, ainsi que Jocelyne Sylvain (Jean-Marie Boucher), plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: (418) 285-2211 télécopieur (418) 285-2077 courriel salonbenoit@globetrotter.net

DORVAL

Bernadette Drolet



À l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 26 décembre 2000, à l'âge de 71 ans, est décédée M. Aimé Cloutier, époux de dame Yolande Pelletier. Il demeurait à Ste-Perpétue, comté de L'Islet. La famille accueillera parents et amis à la sacristie de l'église de Ste-Perpétue, sous la direction de la maison funéraire C. Lavoie & Fils Inc. 18 rue du Foyer Sud St-Pamphile

Heures d'accueil: le vendredi 29 décembre de 19h à 22h et samedi, jour des funérailles, à compter de 9h, suivi du service religieux à 11h, en l'église de Ste-Perpétue et de là au cimetière paroissial. Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Ghislain (Maryse Pelletier), Marlène (Yvon Gagnon); ses petits-enfants: Marie-Jean (feu Julie Dubois) et Louise Breton; la mère de ceux-ci: Pierrette Pleau; Mathieu B. Dubois la mère de celui-ci: Louise Dubois; Charles (Julie Consigny), Edith, Éliane (Pascal Romano), Marie-Andrée (Olivier Daigle) et Pierre Mauger; ses arrière-petits-enfants: Joanie et Frédéric Mauger, Geneviève Breton et Thomas Romano; son beau-frère et ses belles-sœurs: Rose-Anne Breton Mailloux, Alexina Breton Racine, Béatrice Breton Jalbert et Gérard Breton; plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Un remerciement spécial au personnel de la résidence Grégoire pour leurs bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190 rue Dorchester sud, bureau 50, Québec (Québec), G1K 5Y9, tél.: 657-5334. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 300, chemin Ste-Foy Québec

Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 Courriel: lc@lepinecloutier.com

CLOUTIER

Aimé



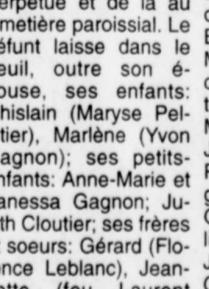
À l'hôpital de Montmagny, le 26 décembre 2000, à l'âge de 71 ans, est décédée M. Aimé Cloutier, époux de dame Yolande Pelletier. Il demeurait à Ste-Perpétue, comté de L'Islet. La famille accueillera parents et amis à la sacristie de l'église de Ste-Perpétue, sous la direction de la maison funéraire C. Lavoie & Fils Inc. 18 rue du Foyer Sud St-Pamphile

Heures d'accueil: le vendredi 29 décembre de 19h à 22h et samedi, jour des funérailles, à compter de 9h, suivi du service religieux à 11h, en l'église de Ste-Perpétue et de là au cimetière paroissial. Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Ghislain (Maryse Pelletier), Marlène (Yvon Gagnon); ses petits-enfants: Marie-Jean (feu Julie Dubois) et Louise Breton; la mère de ceux-ci: Pierrette Pleau; Mathieu B. Dubois la mère de celui-ci: Louise Dubois; Charles (Julie Consigny), Edith, Éliane (Pascal Romano), Marie-Andrée (Olivier Daigle) et Pierre Mauger; ses arrière-petits-enfants: Joanie et Frédéric Mauger, Geneviève Breton et Thomas Romano; son beau-frère et ses belles-sœurs: Rose-Anne Breton Mailloux, Alexina Breton Racine, Béatrice Breton Jalbert et Gérard Breton; plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Un remerciement spécial au personnel de la résidence Grégoire pour leurs bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190 rue Dorchester sud, bureau 50, Québec (Québec), G1K 5Y9, tél.: 657-5334. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 300, chemin Ste-Foy Québec

Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 Courriel: lc@lepinecloutier.com

GAGNÉ

Alice Aubé

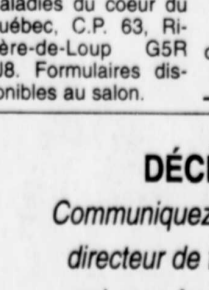


À l'Hôpital de Montmagny, le 26 décembre 2000, à l'âge de 85 ans, est décédée dame Alice Aubé, épouse de feu Alphonse Gagné, demeurant à Pintendre autrefois de St-Anselme. Les funérailles auront lieu le samedi 30 décembre, à 11 heures, en l'église St-Henri et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances vendredi de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures, samedi, jour des funérailles, à compter de 9 heures à la résidence funéraire Roger Benoit & Fils Ltée 227, Père Rhéaume Neuville

vendredi de 19 à 22h, samedi à compter de 9h30. Les funérailles auront lieu le samedi 30 décembre 2000 à 11h en l'église de Neuville et de là au cimetière paroissial. Mme Drolet laisse dans le deuil, ses enfants, son gendre et sa belle-fille, Roland (Thérèse Dussault), Anna-Marie (Paul-Antoine Kimpton), ses petits-enfants, Normand et Marjolaine Dorval, Johanne Kimpton (Christian Bélard), Reynald Kimpton, Denise Kimpton (André Picard), sa belle-sœur, Marie-Blanche Dorval Leclerc, ainsi que Jocelyne Sylvain (Jean-Marie Boucher), plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: (418) 285-2211 télécopieur (418) 285-2077 courriel salonbenoit@globetrotter.net

FRENETTE

Marie-Rose Bertrand



À l'hôpital de Montmagny, le 26 décembre 2000, à l'âge de 71 ans, est décédée M. Aimé Cloutier, époux de dame Yolande Pelletier. Il demeurait à Ste-Perpétue, comté de L'Islet. La famille accueillera parents et amis à la sacristie de l'église de Ste-Perpétue, sous la direction de la maison funéraire C. Lavoie & Fils Inc. 18 rue du Foyer Sud St-Pamphile

Heures d'accueil: le vendredi 29 décembre de 19h à 22h et samedi, jour des funérailles, à compter de 9h, suivi du service religieux à 11h, en l'église de Ste-Perpétue et de là au cimetière paroissial. Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Ghislain (Maryse Pelletier), Marlène (Yvon Gagnon); ses petits-enfants: Marie-Jean (feu Julie Dubois) et Louise Breton; la mère de ceux-ci: Pierrette Pleau; Mathieu B. Dubois la mère de celui-ci: Louise Dubois; Charles (Julie Consigny), Edith, Éliane (Pascal Romano), Marie-Andrée (Olivier Daigle) et Pierre Mauger; ses arrière-petits-enfants: Joanie et Frédéric Mauger, Geneviève Breton et Thomas Romano; son beau-frère et ses belles-sœurs: Rose-Anne Breton Mailloux, Alexina Breton Racine, Béatrice Breton Jalbert et Gérard Breton; plusieurs neveux et nièces, parents et ami(e)s. Un remerciement spécial au personnel de la résidence Grégoire pour leurs bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Québécoise du cancer, 190 rue Dorchester sud, bureau 50, Québec (Québec), G1K 5Y9, tél.: 657-5334. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 300, chemin Ste-Foy Québec

Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 Courriel: lc@lepinecloutier.com

NADEAU

Jeannine Dumont



À son domicile, le 26 décembre 2000, à l'âge de 68 ans, est décédée dame Jeannine Dumont, épouse de feu Raymond Nadeau, demeurant à Pintendre. Les funérailles auront lieu le samedi 30 décembre, à 11 heures, en l'église St-Louis-de-Pintendre et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances vendredi de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures, samedi, jour des funérailles, à compter de 9 heures à la résidence funéraire Claude Paquet inc. 761, ch. Pintendre Pintendre

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Alain (Hélène Bluteau), Serge (Rachel Bourgette), Christian et Nathalie; ses petits-enfants: Isabelle, Jonathan, Marie-Soleil, Jade, Maeva, Graziella; ses frères et sœurs: Madeleine (feu Wilfrid Nadeau), Raymond (Yolande Plante), Hélène (Paul Guillemette), Pauline (Roger Bouteau), Marcelle (Roger Tardif), Jacques, Solange, Wilfrid Demers (feu Rita Dumont); sa belle-famille: Thérèse Nadeau (Richard Dumont), Doris Nadeau (feu Lionel Bégin), Irène Brouard (feu Auguste Nadeau) ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines. Vous pourrez témoigner vos condoléances en faisant un don à la Fondation québécoise du cancer. Des formulaires seront disponibles au salon. Pour renseignements: 835-5329

PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE

La famille recevra les condoléances au funéraire

Lépine Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa Charlesbourg

Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000, à 11h, en l'église St-Roch (4760, 1re Avenue, Charlesbourg) et de là au

PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE

Elle laisse dans le deuil ses fils et ses belles-filles: Jean-Claude (Micheline Lafortune) et Gilles (Danielle Breton); sa sœur et son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Berthe Savard Jobin, frère Romain Savard (f.s.g.m.), sœur Marie-Anne Hamel (c.n.d.), sœur Juliette Gauvin (s.c.q.), Mme Antoinette Gauvin, M. Léo Gauvin, sœur Cécile Gauvin (o.m.i.), M. Henri Gauvin (Rachel Bédard), sœur Alice Gauvin (c.n.d.), M. Jean-Paul Gauvin, Mme Laurette Gauvin Julien et ses petits-fils: Patrick, Rémi, Louis, Simon et François Hamel; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Que toute offrande de fleurs se traduise par un don à un organisme de votre choix. Pour renseignements: 529-3371 Télécopieur: 529-9506 Courriel lc@lepinecloutier.com

HÉBERT

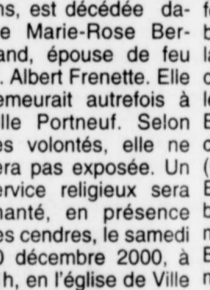
René



À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 24 décembre 2000, à l'âge de 72 ans et 10 mois, est décédé monsieur René Hébert, époux de dame Carmella Paquin. Il demeurait à Beaufort. Un service religieux sera célébré, en présence du corps, le samedi 30 décembre, à 15 heures, en l'église de St-Ignace de Loyola: 3325, rue Loyola, Beaufort (Giffard) où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Outre son épouse, Monsieur Hébert laisse dans le deuil ses enfants: Julie (Louis Dorval), Céline (Louis-André Marceau) et Rémy (Sonia Otis); ses petits-enfants: Simon et Vicky Dorval, Vincent et Julien Marceau, Camille et Justin Otis-Hébert; ses frères et sœurs: Roland (feu Marguerite Verret), Fernand (Jacqueline Martel), feu Marcel (Françoise Bisson), Roger (Madeleine Lamontagne) et André (Claire Bisson); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Paquin: Léger (Jacqueline Drolet), Pauline Lachance (feu Paul Paquin), Fernande (feu Émile Drouin), feu Raymond (Jeannine Bérubé), Françoise (feu Maurice Dion), Jean-Guy (Denise Dion), Fernando (Loui-

GARIÉPY

Clara Caron



À l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 24 décembre 2000, à l'âge de 72 ans et 10 mois, est décédé monsieur René Hébert, époux de dame Carmella Paquin. Il demeurait à Beaufort. Un service religieux sera célébré, en présence du corps, le samedi 30 décembre, à 15 heures, en l'église de St-Ignace de Loyola: 3325, rue Loyola, Beaufort (Giffard) où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Outre son épouse, Monsieur Hébert laisse dans le deuil ses enfants: Julie (Louis Dorval), Céline (Louis-André Marceau) et Rémy (Sonia Otis); ses petits-enfants: Simon et Vicky Dorval, Vincent et Julien Marceau, Camille et Justin Otis-Hébert; ses frères et sœurs: Roland (feu Marguerite Verret), Fernand (Jacqueline Martel), feu Marcel (Françoise Bisson), Roger (Madeleine Lamontagne) et André (Claire Bisson); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Paquin: Léger (Jacqueline Drolet), Pauline Lachance (feu Paul Paquin), Fernande (feu Émile Drouin), feu Raymond (Jeannine Bérubé), Françoise (feu Maurice Dion), Jean-Guy (Denise Dion), Fernando (Loui-

PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE

La famille recevra les condoléances au funéraire

Lépine Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa Charlesbourg

PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE

La famille recevra les condoléances au funéraire

Lépine Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa Charlesbourg

PARC COMMÉMORATIF LA SOUVENANCE

La famille recevra les condoléances au funéraire

Lépine Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa Charlesbourg

ROCHETTE

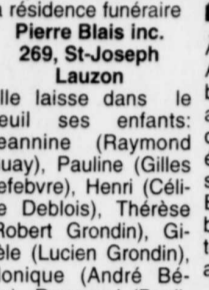
Germaine (Boutet)



À l'Hôpital St-Sacrement, le 27 décembre 2000 à l'âge de 89 ans est décédée Dame Germaine Boutet, épouse de feu Monsieur Théodore Rochette. Elle demeurait à Loretteville. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Charles Garnier (avenue Chanoine Morel, Sillery) et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs: Charles Bélanger (feu Simone Robitaille), Albert Bélanger (feu Marie-Alice Poitras), son amie Jeannette Myrand, Henri Bélanger (Simone Lagacé), Thérèse Bélanger (feu Elzéar Laberge), Jos Rondeau (feu Antoinette Bélanger). Il était le frère de feu Simone Parent (feu Gaudry Delisle), sa cousine Marie-Claire Gauvin; ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis du domaine des arts. Pour renseignements: 688-2411 Télécopieur: 688-2414 courriel cfp@videotron.net

ROCHETTE

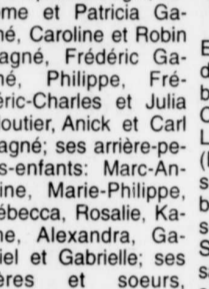
Germaine (Boutet)



À l'Hôpital St-Sacrement, le 27 décembre 2000 à l'âge de 89 ans est décédée Dame Germaine Boutet, épouse de feu Monsieur Théodore Rochette. Elle demeurait à Loretteville. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Charles Garnier (avenue Chanoine Morel, Sillery) et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs: Charles Bélanger (feu Simone Robitaille), Albert Bélanger (feu Marie-Alice Poitras), son amie Jeannette Myrand, Henri Bélanger (Simone Lagacé), Thérèse Bélanger (feu Elzéar Laberge), Jos Rondeau (feu Antoinette Bélanger). Il était le frère de feu Simone Parent (feu Gaudry Delisle), sa cousine Marie-Claire Gauvin; ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis du domaine des arts. Pour renseignements: 688-2411 Télécopieur: 688-2414 courriel cfp@videotron.net

ROCHETTE

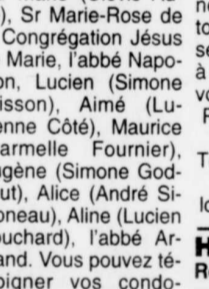
Germaine (Boutet)



À l'Hôpital St-Sacrement, le 27 décembre 2000 à l'âge de 89 ans est décédée Dame Germaine Boutet, épouse de feu Monsieur Théodore Rochette. Elle demeurait à Loretteville. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Charles Garnier (avenue Chanoine Morel, Sillery) et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs: Charles Bélanger (feu Simone Robitaille), Albert Bélanger (feu Marie-Alice Poitras), son amie Jeannette Myrand, Henri Bélanger (Simone Lagacé), Thérèse Bélanger (feu Elzéar Laberge), Jos Rondeau (feu Antoinette Bélanger). Il était le frère de feu Simone Parent (feu Gaudry Delisle), sa cousine Marie-Claire Gauvin; ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis du domaine des arts. Pour renseignements: 688-2411 Télécopieur: 688-2414 courriel cfp@videotron.net

ROCHETTE

Germaine (Boutet)



À l'Hôpital St-Sacrement, le 27 décembre 2000 à l'âge de 89 ans est décédée Dame Germaine Boutet, épouse de feu Monsieur Théodore Rochette. Elle demeurait à Loretteville. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Charles Garnier (avenue Chanoine Morel, Sillery) et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs: Charles Bélanger (feu Simone Robitaille), Albert Bélanger (feu Marie-Alice Poitras), son amie Jeannette Myrand, Henri Bélanger (Simone Lagacé), Thérèse Bélanger (feu Elzéar Laberge), Jos Rondeau (feu Antoinette Bélanger). Il était le frère de feu Simone Parent (feu Gaudry Delisle), sa cousine Marie-Claire Gauvin; ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis du domaine des arts. Pour renseignements: 688-2411 Télécopieur: 688-2414 courriel cfp@videotron.net

ROCHETTE

Germaine (Boutet)



À l'Hôpital St-Sacrement, le 27 décembre 2000 à l'âge de 89 ans est décédée Dame Germaine Boutet, épouse de feu Monsieur Théodore Rochette. Elle demeurait à Loretteville. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Charles Garnier (avenue Chanoine Morel, Sillery) et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs: Charles Bélanger (feu Simone Robitaille), Albert Bélanger (feu Marie-Alice Poitras), son amie Jeannette Myrand, Henri Bélanger (Simone Lagacé), Thérèse Bélanger (feu Elzéar Laberge), Jos Rondeau (feu Antoinette Bélanger). Il était le frère de feu Simone Parent (feu Gaudry Delisle), sa cousine Marie-Claire Gauvin; ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis du domaine des arts. Pour renseignements: 688-2411 Télécopieur: 688-2414 courriel cfp@videotron.net

ROCHETTE

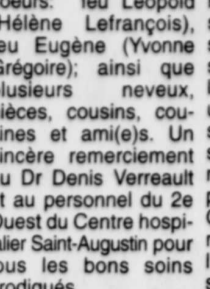
Germaine (Boutet)



À l'Hôpital St-Sacrement, le 27 décembre 2000 à l'âge de 89 ans est décédée Dame Germaine Boutet, épouse de feu Monsieur Théodore Rochette. Elle demeurait à Loretteville. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église St-Charles Garnier (avenue Chanoine Morel, Sillery) et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs: Charles Bélanger (feu Simone Robitaille), Albert Bélanger (feu Marie-Alice Poitras), son amie Jeannette Myrand, Henri Bélanger (Simone Lagacé), Thérèse Bélanger (feu Elzéar Laberge), Jos Rondeau (feu Antoinette Bélanger). Il était le frère de feu Simone Parent (feu Gaudry Delisle), sa cousine Marie-Claire Gauvin; ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis du domaine des arts. Pour renseignements: 688-2411 Télécopieur: 688-2414 courriel cfp@videotron.net

ROY

Normand



DÉCÈS ET AVIS

VINCENT
Roger

TURGEON
Lucien

VERRET
Gérard



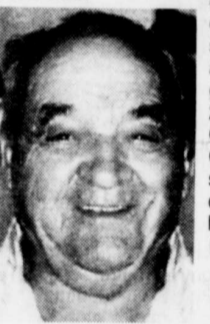
À Sept-Îles, le 24 décembre 2000, est décédé subitement, à l'âge de 66 ans et 10 mois, M. Lucien Turgeon, époux de dame Léonie Forbes, domicilié au 10 rue de la Vérendrye, Sept-Îles. Les funérailles auront lieu le samedi 30 décembre à 11h, en l'église Ste-Famille, 15 rue Comeau, Sept-Îles et l'inhumation au cimetière paroissial. La famille reçoit le vendredi 29 décembre, de 13 à 22h (le salon restera ouvert à l'heure du souper), et samedi, jour des funérailles, à compter de 9h30 au complexe thanatologique.

Mallet et Fils
585, boul. Laure
Sept-Îles

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Alain (Chantal Page), Lucie (Serge Roussy), Richard (Brenda Bond), Christian; ses cinq petits-enfants: Yannick, Yoan, Alexandre, Raphaëlle et Jennifer; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à Centraide Duplessis, 410 rue Evangéline, Sept-Îles G4R 2N4. Direction des funérailles:

Mallet et Fils
585, Boul. Laure
Sept-Îles
Pour renseignements
1 (888) 962-2641
fax: (418) 968-5050
courriel:
malletfil@globetrotter.net

VALLEE
Jean-Paul



Au centre hospitalier Paul-Gilbert, le jeudi 28 décembre 2000, à l'âge de 80 ans et 3 mois, s'est éteint dans la paix de Dieu et l'amour des siens, M. Jean-Paul Vallée, époux de feu dame Louise Plante, ami de dame Thérèse Lapointe-Gravel. Il demeurait à St-Lambert. La famille recevra les condoléances à la salle municipale de St-Lambert, vendredi de 19 à 22h. Samedi, à compter de 10h. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre, à 14h, en l'église de St-Lambert de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son amie, ses enfants, Louise, Mireille (Jacques Paradis), Christiane (Jacques Blais), Francine (Jean-Paul Boutin), Jean, Johanne (Jean-Louis Fortier), Marlène (Benoit Ouellet); ses 14 petits-enfants; ses 5 arrière-petits-enfants; sa sœur Lucienne (feu Ernest Turgon), ses beaux-frères et belles-sœurs, Hervé Plante, Fernand Plante (Albertine Bilodeau), Georgette Plante (feu Bertrand Pelletier), Yolande Plante (feu Charles-Émile Dubord), Laurette Tamaro (feu Rosaire Plante), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Pour ceux qui le désirent, que vos témoignages de sympathie se traduisent par un don à la société canadienne du cancer ou à la fondation du centre Paul-Gilbert. La direction des funérailles a été confiée à

Gonzague Valois et Fils
Pour renseignements:
839-8823
télécopieur: 839-0016
courriel:
cmarcoux@videotron.ca

Annouces classées
686-3311
Pour des articles
de 100\$ et moins.
Pour un
temps limité

5 jours \$
pour
LE SOLEIL

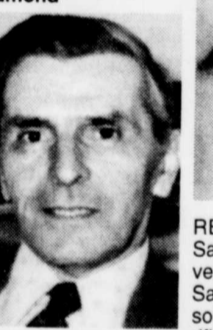
À l'Hôpital Général de Québec, le 23 décembre 2000, à l'âge de 87 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Gérard Verret, époux en premières noces de feu dame Gilberte Savard et en secondes noces de dame Gilberte Turgeon. La famille recevra les condoléances à la

Coopérative funéraire du Plateau
950, des Érables
Québec

le samedi 30 décembre 2000 de 10h à 12h. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000 à 14h, en l'église Saint-Sauveur, 215, av. des Oblats, Québec, où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie et de là au crématorium du cimetière Saint-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Jocelyne, feu Gaëtan (feu Mireille Bessette), Murielle (André Barrette), Céline (feu Denis Pelletier), feu Alain (Céline Bolduc), Sylvie (Germain Lessard), Jean (Line Pelletier), Guy (Véronique Drolet); les enfants de son épouse: Céline Bégin, Louise Bégin, Danielle Bégin; son frère René, son beau-frère et ses belles-sœurs; ainsi que de nombreux petits-enfants, cousins, cousines, neveux, nièces et ami(e)s. Un remerciement particulier à tout le personnel et aux bénévoles de l'Hôpital Général pour leurs bons soins prodigués. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Menseigneur de Saint-Vallier, 260, boul. Langelier, Québec G1K 5N1. Cartes disponibles au salon et à l'église. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative funéraire du Plateau
693, Nérée-Tremblay
Sainte-Foy
Québec G1N 4R8
Pour renseignements
688-2411
télécopieur 688-2414
courriel
cfp@videotron.net

VÉZINA
Edmond



À la Résidence Saint Brigid's, le samedi 23 décembre 2000, à l'âge de 86 ans et 11 mois, est décédé monsieur Edmond Vézina, époux de feu dame Marguerite Lavoie. Conformément à ses dernières volontés, aucune cérémonie publique n'aura lieu et son corps a été confié pour crémation à la maison funéraire

Lépine Cloutier
715, St-Vallier Est
Québec

Il laisse dans le deuil ses enfants: Jocelyne (Gilles Fortier), Gilles (Marjolaine Badaeu), Réjean (Yolande Veilleux); ses petits-enfants: Dominique Fortier, Sophie et Martin Vézina; sa sœur Mme Marthe Cloutier; ses beaux-frères Ms Fernand Vaillancourt et Roland Lavoie; ses belles-sœurs: Mmes Marie-Ange Vézina, Yvonne Bourret, Yvette Garneau, Berthe Lavoie, Aline Lavoie et Adrienne Caron. La famille remercie les membres du personnel du Pavillon Notre-Dame de l'Hôpital Laval et la Résidence Saint Brigid's pour les soins et l'attention accordés à notre père. Merci de le recommander à Dieu dans vos prières et de garder son souvenir dans votre cœur.

765
Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

Avis de clôture d'inventaire

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Mme Fernande Bégin-Gingras, en son vivant domiciliée au 165, rue Lessard, à Loretteville, province de Québec, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur, Claude Noël, le 8 décembre 2000. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au domicile du liquidateur au 800, rue de Villiers, app. 102, à Ste-Foy, province de Québec G1V 4T8.

À l'Hôtel-Dieu de Québec du C.H.U.Q., le mardi 26 décembre 2000, à l'âge de 83 ans, est décédé monsieur Roger Vincent, époux de dame Marie-Paule Sioui. Il demeurait à Wendake. La famille recevra les condoléances au funérarium

Falardeau Bédard Roy Enr.
30, rue St-Joseph
Loretteville

vendredi de 14 à 17h et de 19 à 22h. Samedi de 12 à 13h30. Le service religieux sera célébré le samedi 30 décembre 2000, à 14h, en l'église Notre-Dame-de-Lorette (73, boul. Maurice-Bastien, Wendake) et de là au Parc Commémoratif La Souvenance. La disposition des cendres se fera ultérieurement au cimetière de Wendake. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belle-fille, Roger jr (Francine Côté), Lina (André Jean), Julie (Denis Perron); ses petits-enfants, Rémy (Annie Duchesneau), Mélanie, Marie-France, Nicolas; ses arrière-petits-enfants, Adam et Maryse; ses beaux-frères et belles-sœurs, Fernand Gosselin (feu Yvette Vincent), Irène Boutet (feu Marcel Vincent), Jeannine Dagenais (feu Guy Vincent), Victoire Théberge (feu Charles-Henri Vincent), feu Paul Vincent, Carmen Sioui (Albert Lesage), Elisabeth Sioui, ainsi que de nombreux neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Un merci spécial à tout le personnel du C.H.U.Q. pavillon Hôtel-Dieu de Québec, 8ème étage pour les excellents soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la fondation canadienne du rein, 1270 chemin Ste-Foy, bureau 2142, Québec, Qc G1S 2M4, tél.: 683-1449. Pour renseignements: 842-3737. Télécopieur: 842-1078

740
Faveurs obtenues



REMERCIEMENT au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde, pour des siècles et des siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour, pendant 9 jours, votre prière sera exaucée, même si cela est impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. F.P.

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.M.

MERCI mon Dieu. Dites 9 fois par jour, "Je vous salue Marie", durant 9 jours. Faites 3 souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Merci mon Dieu! C'est incroyable mais vrai. J.V.

765
Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

Avis de clôture d'inventaire

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Mme Fernande Bégin-Gingras, en son vivant domiciliée au 165, rue Lessard, à Loretteville, province de Québec, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur, Claude Noël, le 8 décembre 2000. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au domicile du liquidateur au 800, rue de Villiers, app. 102, à Ste-Foy, province de Québec G1V 4T8.

765
Monuments

DU MANUFACTURIER
THERIAULT & FILS
710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

Avis de clôture d'inventaire

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Mme Fernande Bégin-Gingras, en son vivant domiciliée au 165, rue Lessard, à Loretteville, province de Québec, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur, Claude Noël, le 8 décembre 2000. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au domicile du liquidateur au 800, rue de Villiers, app. 102, à Ste-Foy, province de Québec G1V 4T8.



Un gendarme britannique s'est précipité vers Brett De La Mare, quelques secondes avant qu'il n'atterrisse devant Buckingham.

Prêt à tout pour être publié

L'écrivain australien, qui a atterri devant Buckingham, voulait attirer l'attention d'un éditeur, peu importe s'il doit aller en prison

■ LONDRES (AFP) — Un écrivain australien méconnu, qui a atterri hier en parachute devant le palais de Buckingham à Londres pour attirer l'attention d'un éditeur, a déclaré que cela vaudrait la peine d'aller en prison s'il signait un contrat de publication.

De La Mare
vise
un contrat
dans les six
chiffres

Brett De La Mare, âgé de 36 ans, qui se dirigeait à l'aide d'un petit moteur, a été arrêté par les forces de sécurité aussitôt après avoir mis le pied à terre devant le palais de Buckingham, situé au cœur de la capitale britannique, à l'endroit où se déroule la relève de la garde.

S'adressant à des journalistes après avoir été libéré sous caution, il a confirmé que son geste était destiné à

attirer l'attention d'un éditeur pour réussir à publier son roman.

« J'ai décidé d'attenter à la sécurité du palais. J'ai pensé que l'on pouvait me tirer dessus, mais la police de Londres est célèbre pour sa réserve et sa bravoure », a-t-il ajouté.

« Je ne suis pas un terroriste et il est manifeste que je n'en suis pas un », a-t-il souligné, ajoutant: « Je commençais à me geler, il fait vraiment froid là-haut ».

Il a indiqué qu'il avait entrepris ce survol en raison de la frustration causée par la non-publication de son livre.

De La Mare, originaire de Darwin, a précisé qu'il restait à la disposition de la police jusqu'au 5 janvier, date à la-

quelle il doit être fixé sur le sort qui lui est réservé. Il a rappelé qu'il avait survolé l'Empire State Building à New York il y a deux mois dans une tentative analogue.

De La Mare s'est déclaré conscient du fait qu'il risquait la prison mais que s'il obtenait un contrat avec une maison d'édition cela en valait la peine.

« Je vise une offre à six chiffres de la part d'un éditeur, a-t-il ajouté. J'ai mis mes jours en danger car l'affaire est grave. J'ai vécu sur mes économies ces six derniers mois et je suis presque fauché. »

Il a indiqué qu'il planifiait ce survol depuis quelque temps et qu'il avait étudié les conditions atmosphériques avant de l'entreprendre.

Abeilles laborieuses à l'œuvre



Croyez-le ou non, cet exercice presque inhumain est en fait une technique de marketing! Guadalupe Miranda, 42 ans, « porte » des milliers d'abeilles sur elle pour inciter les passants de Lima au Pérou à acheter ses produits faits à partir de miel. Son mari, qui porte un nom de circonstances, Roberto Flores, l'embrasse prudemment. Et si elle avait envie d'éternuer?

EN BREF

Rapt de petits Jésus en Belgique

■ BRUXELLES — Des citoyens belges regroupés dans le collectif baptisé Jésus 2000 revendiquent sur leur site Internet l'enlèvement, entre le 26 et le 28 décembre, de « petits Jésus » dans des crèches. Dans un communiqué diffusé sur le web, le groupe temporaire, qui se prétend fort d'une cinquantaine de membres, affirme avoir à son actif 19 « enlèvements », dont cinq à Bruxelles. « Ces enlèvements pacifiques sont le fait d'un groupe de citoyens, ne relevant ni d'un parti ou d'une association, désireux d'alerter l'opinion publique de l'accueil fait en Belgique aux réfugiés du monde entier », précise le collectif. « Comment Jésus, fuyant les persécutions de son pays d'origine, aurait-il été accueilli en Belgique, en l'an 2000? » Les « petits Jésus » seront replacés dans leurs crèches respectives avant le 29 décembre, assurent les membres du collectif. À partir du 10 janvier 2001, le gouvernement belge veut accélérer la prise de décision sur l'octroi ou le refus du droit d'asile. Cette décision devrait être prise dans les six mois. (AP)

La cathédrale tombe en morceaux

■ BARCELONE — Un morceau de béton de la taille d'une machine à laver a fait une chute de 45 mètres du haut de la Sagrada Família, la célèbre cathédrale de l'architecte catalan Antoni Gaudí à Barcelone. Personne n'a été blessé dans cet accident attribué au vent. Le morceau de béton, pesant entre 200 et 300 kilos, est tombé avant l'aube, lorsque le site était vide de tout visiteur. Plus d'un million de personnes par an viennent voir le plus célèbre monument de la capitale catalane, dont la construction, commencée en 1883, n'a jamais été achevée par son créateur. À la mort de Gaudí en 1926, une seule des 18 flèches prévues de la Sagrada Família avait été terminée. (AP)

Le verglas tue 41 personnes aux États-Unis

DALLAS (AP) — Au moins 41 personnes sont mortes de froid ou dans des accidents de la circulation dans la région des Plaines et le sud des États-Unis, où une tempête perturbe depuis lundi les transports et prive d'électricité près de 600 000 foyers et entreprises.

Les autorités locales attribuent au froid et au mauvais temps au moins 41 décès: 22 au Texas, 11 en Oklahoma, quatre au Nouveau Mexique,

deux en Arkansas, un dans le Missouri et un dans le Minnesota. Dans le Nebraska, un autocar s'est retourné sur une portion entièrement gelée d'une autoroute, faisant 33 blessés parmi les occupants.

Des pluies verglaçantes ont commencé à balayer plusieurs États du sud des États-Unis lundi. Environ 120 000 habitants de l'Oklahoma étaient toujours sans électricité en raison de la

tempête. Ils étaient 106 000 au Texas et 50 000 dans le nord de la Louisiane.

Mais l'État le plus touché est l'Arkansas avec plus de 300 000 foyers privés de courant. Bill Clinton, qui est originaire de cet État, a décrété l'état d'urgence dans plusieurs parties de son territoire ainsi que dans l'État voisin de l'Oklahoma.

Certains experts en énergie estiment qu'il faudra près de deux semaines avant que l'électricité

ne soit totalement rétabli dans cette partie du territoire américain.

Au Texas, des équipes de secours de la Garde nationale ont été mobilisées pour secourir un millier d'automobilistes bloqués durant la nuit de mercredi à hier sur une autoroute de l'État. Une partie d'entre eux ont été hébergés dans une prison. Des centaines de vols ont été annulés à l'aéroport international de Dallas.

HYUNDAI

CHEZ HYUNDAI, LE 26 FAIT LE MOIS.

ACCENT GS 3 PORTES 2001

0% FINANCEMENT À L'ACHAT*
Sur tous les modèles Accent. Jusqu'à 36 mois.

0\$ DE COMPTANT

LOUEZ À PARTIR DE **169\$*** PAR MOIS/48 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ



PDSF à partir de 12 195 \$**

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE. PROFITEZ-EN!

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

INTÉRIEUR

- Carillon de rappel de clé au contact
- Rétroviseur jour/nuit
- Miroir de courtoisie aux deux pare-soleil
- Télécommande d'ouverture du volet de réservoir
- Ceintures de sécurité réglables en hauteur à l'avant
- Sellerie tout tissu
- Essuie-glace avec balayage intermittent

- Dossier arrière rabattable 60/40
- Cache-bagages amovible
- Porte-verre double
- Tachymètre
- Dégivreur de lunette arrière
- Dégivrateurs de glaces latérales
- Montre à affichage numérique

SÉCURITÉ

- Coussin gonflable du côté conducteur (puissance de déploiement réduite)
- Point d'ancrage pour siège d'enfant
- Pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier
- Freins assistés
- Poutrelles latérales de renfort
- Zones déformantes avant et arrière

EXTÉRIEUR/ÉLÉMENTS FONCTIONNELS

- Deux rétroviseurs extérieurs télécommandés
- Moteur multisoupape de 1,5 litre à SACT et injection multipoint
- Freins assistés à disque ventilé à l'avant, à tambour à l'arrière
- Direction à pignon et crémaillère
- Transmission manuelle surmultipliée à 5 rapports
- Baguettes latérales de protection... et beaucoup plus!

www.hyundaicanada.com

Des voitures garanties pour longtemps : Garantie globale limitée de 3 ans/60 000 km • Garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur • Garantie de 5 ans contre les perforations • Assistance routière 24 heures de 3 ans/60 000 km comprenant livraison d'essence, changement de roue en cas de crevaison, déverrouillage, remorquage et autres services. Un simple appel sans frais suffit à toute heure.

HYUNDAI

UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

*Programme de location de Les services financiers Hyundai pour une Accent GS 3 portes 2001 neuve, PDSF à partir de 12 195 \$, taux d'intérêt annuel de 3,84 %, mensualités de 169 \$ pour 48 mois, sans obligation au terme du contrat de location. Coût total de location : 8112 \$. Option d'achat : 6107 \$. Comptant de 0 \$, première mensualité exigée, dépôt de sécurité de 0 \$. Frais de transport et de préparation inclus. Taxes, frais d'immatriculation et frais d'administration de 350 \$ en sus. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 c par kilomètre additionnel. **PDSF de l'Accent GS 3 portes 2001 à partir de 12 195 \$. Frais de transport, d'immatriculation, de préparation et taxes en sus du PDSF. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. †Taux annuel de financement à l'achat de 0 % disponible pour tous les modèles Accent 2001 pour une période de 24 ou 36 mois. Exemple de financement : 10 000 \$ à un taux annuel de 0 % équivaut à des mensualités de 277,80 \$ pour 36 mois. Coût de prêt de 0 \$, pour une obligation totale de 10 000 \$. Les offres de location et de financement à l'achat sont d'une durée limitée, sur approbation du crédit, et ne peuvent être combinées à aucune autre offre. Voir le concessionnaire pour les détails.

Automobiles Lévis Ltée
144, rte Kennedy
Lévis 833-7140

Luxoto Inc.
484, Côte Joyeuse
St-Raymond
990-0283

Ste-Foy Hyundai
2650, Dalton
Ste-Foy 654-9292

M. Lessard Ltée
659, boul. St-Joseph
Québec 623-5471

Ruby Auto Inc.
2272, rue Notre-Dame Nord
Thetford Mines 338-4665

Garage Jean-Roch Thibault
909, Mgr-de-Laval
Baie-St-Paul 435-2379

Hyundai St-Georges
10 555, 1re Avenue
St-Georges Est
Comité de Beauce 228-8814

Montmagny Hyundai
150, boul. Taché Ouest
Montmagny 248-7877

Rivière-du-Loup Hyundai
289, Témiscouata
Rivière-du-Loup 862-8144

Boulevard Hyundai
40, boul. Comeau
Baie-Comeau 294-2886

Automobiles Hyundai Matane
1560, du Phare Quest
Matane 562-4444

Nadeau Hyundai
680 Main Street
St. Basile, New Brunswick
(506) 263-5505

Portier Automobiles Inc.
100, Napoléon
Sept-Îles 962-1828

Gaspésie Auto Inc.
Route 132
Bonaventure Ouest
Bonaventure 534-2191

Rimouski Hyundai
375, boul. Ste-Anne
Pointe-au-Père 724-2231

Vigneau Hyundai
1199, Chemin Principal
Étang-du-Nord 986-5006

Roberge Hyundai
545, rue Clémentine
Beauport 646-2000

EN BREF

PHILADELPHIE Six morts dans une fusillade

■ Six personnes ont été découvertes tuées par balles dans un appartement vide dans un secteur de Philadelphie connu pour d'intenses trafics de drogue, a annoncé la police. Quatre autres personnes ont été blessées. Aucun suspect n'a été appréhendé après cette fusillade qui s'est produite hier et aucune arme n'a été retrouvée. Pour l'heure, la police ignore encore si la drogue a joué un rôle dans cette fusillade. Deux des blessés se trouvent dans un état critique tandis que les deux autres sont dans un état stable. Il s'agit de la deuxième fusillade mortelle en deux jours aux États-Unis. Mardi, sept personnes avaient été tuées par l'un des employés d'une entreprise Internet du Massachusetts. (AP)

UGANDA

Un autobus fait naufrage : 30 morts

■ Quelque 30 personnes sont présumées mortes après que leur autobus s'est abîmé dans le Nil dans le centre de l'Ouganda, selon la police. L'autobus, d'une capacité de 60 places, est tombé pour une raison indéterminée du pont de Karuma dans le fleuve, au sud de la province de Gulu, a ajouté un porte-parole de la police. La majorité des passagers étaient des résidents de Kampala qui regagnaient la capitale ougandaise après avoir passé les fêtes de Noël dans la province d'Arua (nord-ouest). Le nombre exact des disparus n'est pas connu, a ajouté le porte-parole. Il a précisé qu'une équipe de sauveteurs, incluant des hommes-grenouilles, avait été transportée sur les lieux du drame par hélicoptère. Selon des témoignages, une douzaine de passagers appelaient à l'aide en s'agrippant à une petite partie du bus non immergée. (AFP)

UKRAINE

Crise cardiaque inoportune

■ Un pilote ukrainien a été terrassé par une crise cardiaque alors qu'il était aux commandes d'un avion de ligne assurant la liaison entre Kiev et Moscou mais l'appareil a pu atterrir sans encombre, a indiqué hier la compagnie d'État Air Ukraine. Vassyl Pastoukh, 57 ans, a perdu connaissance mercredi alors qu'il s'appêtait à poser son Tupolev TU-134 à l'aéroport Vnoukovo de Moscou avec « plusieurs dizaines de passagers » à bord, a précisé à l'AFP une responsable d'Air Ukraine Irina Kortchinska. Le copilote a pris le contrôle de l'appareil et a atterri sans aucun incident. « Les passagers n'ont même rien remarqué », a encore souligné M^{me} Kortchinska dont la compagnie est propriétaire de l'avion. Le commandant de bord est décédé peu après à l'hôpital sans reprendre connaissance, selon la même source. Avant le vol, M. Pastoukh avait passé un examen médical qui n'avait rien révélé d'anormal, a encore indiqué Air Ukraine. (AFP)

SUISSE

Erreur humaine mais mortelle

■ Un nourrisson est mort peu avant Noël dans un hôpital de Berne après qu'on lui eût administré une solution salée de chlorure de calcium à la place de glucose, en raison d'une erreur d'étiquetage. Deux autres enfants, qui avaient aussi reçu cette solution, ont survécu. Lors d'un contrôle de qualité de l'installation de stérilisation en janvier, 500 bouteilles de chlorure de calcium ont été étiquetées par erreur comme étant du glucose, ont expliqué les responsables de l'hôpital. L'erreur a été découverte lorsque les médecins ont constaté qu'un bébé ayant reçu cette solution par voie intraveineuse présentait un taux de sucre dans le sang très bas et un taux de calcium anormalement élevé. Ils se sont alors souvenus que trois jours plus tôt, le 20 décembre, un nourrisson était décédé en présentant des caractéristiques sanguines comparables. (AP)

FUTURESHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve™

SOLDE D'APRÈS NOËL!

LES 3 DERNIERS JOURS

MONITEUR DE 15 PO GRATUIT

à l'achat de tout ordinateur en
écoulement

La sélection peut varier entre les succursales.

UNE VASTE SÉLECTION DE
TÉLÉVISEURS, DE MAGNÉTOSCOPES, DE
LECTEURS DVD, DE CAMÉSCOPES ET DE
SYSTÈMES DE TÉLÉ PAR SATELLITE

EN SOLDE!

UNE VASTE SÉLECTION DE
COMPOSANTES AUDIO ET DE MINI-
CHAÎNES POUR LA MAISON

EN SOLDE!

Économisez jusqu'à 500\$ sur les ensembles audio

DES MILLIERS DE DC,
DE DVD ET DE
VIDÉOCASSETTES

EN SOLDE!

TOUTES LES COMPOSANTES AUDIO,
TOUS LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET TOUS
LES DÉMARREURS À DISTANCE POUR L'AUTO

EN SOLDE!

De plus, **INSTALLATION GRATUITE** à l'achat de
toute radio d'auto encastrable de plus de 249\$

(Installation de base seulement. Pièces et main d'œuvre personnalisée en sus. Voir les détails en magasin.)

30% DE RABAIS

sur tous les logiciels à
étiquette rouge

10% DE RABAIS

SUR TOUS LES GROS
ÉLECTROMÉNAGERS À PRIX RÉGULIER!

(Excluant certains modèles déjà réduits de plus de 10%)

MALLETTE DE TRANSPORT **GRATUITE**

51705116

à l'achat de tout ordinateur
portatif en écoulement!

**SOLDE D'APRÈS NOËL
CONTINUE EN LIGNE**

@ **FUTURESHOP.ca**

Limite de un par famille pour tous les produits, à moins d'indication contraire. Tant qu'il y en aura. Aucun détaillant. Aucun bon d'achat différé. Les offres gratuites ne peuvent être combinées à aucune autre offre promotionnelle. Une seule offre grime ou gratuite par client par achat. Certains articles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales. Tous les articles sont sujets à une vente préalable. Les remboursements, échanges et prix protégés seront acceptés après le 28 décembre 2004.



Ne Manquez Pas Notre Fantastique

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI!
 JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS! AUCUNE COMMANDE PAR TÉLÉPHONE! NON APPLICABLE SUR DES ACHATS ANTERIEURS

PLUSIEURS AUTRES BONNES AUBAINES EN MAGASIN! VENEZ NOUS VOIR DES AUJOURD'HUI!

« BOXING DAY! »



5 CUSTOM COLOURS

Canapé en cuir
899\$
 Et aucuns frais additionnels de livraison

Le dessus des sièges moelleux, des accoudoirs et des dossiers sont de cuir italien véritable.
 Fauteuil 679\$ Causeuse 869\$

TOSHIBA TV GRAND 55"

- Image sur image, 2 syntoniseurs
- Entrée vidéo à composants ColorStream et entrée de lecteur DVD
- Son super extrêmes-graves
- Télécommande universelle à éclairage arrière

GRATUIT!

STAR CHOICE
 SYSTÈME DE TV PAR SATELLITE

À L'ACHAT DE TÉLÉVISEURS SÉLECTIONNÉS DE 32" OU PLUS.

TRAYEZ 99\$ ET OBTENEZ UN CRÉDIT DE PROGRAMMATION DE STAR CHOICE D'UNE VALEUR DE 100\$. VOIR DÉTAILS EN MAGASIN.

BONI
 «BOXING DAY»
 PROTÉCTEUR D'ÉCRAN INTÉGRÉ
 VALEUR 199\$!

TOSHIBA TV 55"
2399\$
 Et aucuns frais additionnels de livraison

MOFFAT

SUPER ACHAT DE L'ANNÉE!
TANDEM BUANDERIE TRÈS GRANDE CAPACITÉ!

- 8 programmes de lavage
- 3 niveaux d'eau
- 4 cycles de séchage
- 3 choix de température.

PRIX POUR LES DEUX!

Tandem laveuse et sècheuse
798\$
 Et aucuns frais additionnels de livraison



Ens. dinette 5 mcx
379\$
 Et aucuns frais additionnels de livraison

Ce joli ensemble campagnard comprend une table de 30"x48" et 4 chaises à dossier en forme de flèche.



Disponible en rose, vert ou bleu.

TABOURET GRATUIT

Berçant, pivotant
199\$
 Et aucuns frais additionnels de livraison

PLUS

DEMANDEZ COMMENT...

Ne Rien Payer Avant l'an

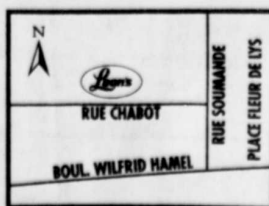
King Koil
 Ens. lit simple
279\$
 Et aucuns frais additionnels de livraison

Pas d'acompte! Pas de paiement mensuel sur TOUT ARTICLE en montre dans nos supermagasins!

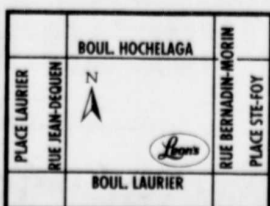


LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
 100, rue Chabot,
 à proximité des Halles Fleur de Lys
(418) 683-9600



STE-FOY
 Place de la Cité
 2600, boul. Laurier
(418) 657-6902



* S.A.C. Toutes les taxes applicables et tout frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû en janvier 2002. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Émportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles dépréciés. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 15% est requis pour les commandes spéciales.